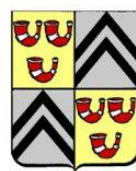




L'année communale 2024 à Braine-le-Château



Rue



de Braine-Le-Château

Commune belge du Brabant wallon qui accueillit nos quelque 850 évacués en 1917



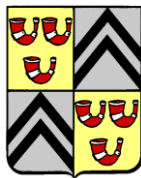
Illustrations de la page de couverture :

Photo du haut : Plaque de rue dans la ville de Wambrechies, située dans le département du Nord, en région Hauts-de-France et faisant partie de la Métropole européenne de Lille.

Photo du bas, à gauche : Installation de la passerelle rue Idès Vanshepdael dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne ligne de chemin de fer 115 en Pré-Ravel (voir pages 47, 51 et 53).

Photo du bas, au centre : Les membres du nouveau Collège communal issu des élections du 13 octobre 2024.

Photo du bas, à droite : Nouveaux conteneurs pour le dépôt d'ordures ménagères avec accès par badge, à Braine-le-Château (rue de Tubize – parking de la « Ferme Rose ») et à Wauthier-Braine (avenue Jean Devreux – parking de la zone d'immersion temporaire).



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024

Présenté au Conseil communal

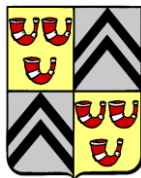
en séance du 30 décembre 2024

1. SOMMAIRE

1. SOMMAIRE	3
2. ORGANES DÉCISIONNELS	6
3. RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL.....	6
4. ÉTAT CIVIL ET POPULATION	8
5. PERMANENCES PENSIONS.....	10
6. FINANCES	10
6.1. BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2024	10
6.2. COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2023.....	11
6.3. FISCALITÉ.....	12
7. CULTES	16
8. ACTION SOCIALE	17
8.1. FINANCES DU C.P.A.S.	17
8.2. COMITE DE CONCERTATION CONSEIL COMMUNAL – CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.....	18
8.3. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	18
8.4. COORDINATION ATL.....	19
8.5. MAISON DE LA COHÉSION SOCIALE	20
9. ENSEIGNEMENT	23
9.1. SECTION MATERNELLE DE L'ÉCOLE COMMUNALE.....	23
9.2. SECTION PRIMAIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE	24
9.3. COMMISSION PARITAIRE LOCALE POUR L'ENSEIGNEMENT ("COPALOC")	24

9.4. PERSONNEL	24
9.5. SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	25
9.6. REPAS DE MIDI	25
9.7. TRAVAUX DANS LES IMPLANTATIONS DE L'ÉCOLE COMMUNALE	25
10. CULTURE.....	26
10.1. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.....	26
10.2. ASSOCIATION BRAINE CULTURE	27
10.3. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	30
11. ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU	31
12. AIDE AU DÉVELOPPEMENT.....	32
13. POLICE & SÉCURITÉ	33
13.1. FINANCES	33
13.2. POLICE ADMINISTRATIVE.....	33
13.3. GARDIENS DE LA PAIX.....	35
13.4. STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE.....	35
14. TRAVAUX ET PATRIMOINE.....	35
14.1. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021– "PIC" :.....	35
14.2 - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2022-2024– "PIC"+ « PIMACI »	36
14.3 - APPEL À PROJETS « CŒUR DE VILLAGE 2022-2026 » :.....	38
14.4. TRAVAUX COMMUNAUX – VOIRIES :	39
14.5. PROJETS IMPORTANTS DE RÉNOVATION	39
14.6. AUTRES TRAVAUX COMMUNAUX – DIVERS :	40
15. LOGEMENT	41
16. URBANISME.....	44
17. ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET MOBILITÉ	46
17.1. LES PERMIS.....	46
17.2. LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT.....	47
17.3. LES ENQUÊTES PUBLIQUES WALLONNES ET EUROPÉENNES	47
17.4. LE CONTRAT DE RIVIÈRE SENNE	47
17.5. L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)	47
17.6. LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN).....	48
17.7. POLITIQUE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT (POLLEC).....	48
17.8. MOBILITÉ	53
17.9. DIVERS.....	54
18. COMMUNICATION	54

18.1. (TÉLÉ)COMMUNICATION – RELATIONS PUBLIQUES.....	54
18.2. COURRIER ENTRANT ET SORTANT.....	55
19. GESTION DES DÉCHETS.....	55
19.1. GÉNÉRALITÉS ET "COÛT-VÉRITÉ"	55
19.2. COLLECTES SÉLECTIVES <i>FOST PLUS</i> ET BULLES À VERRE.....	57
19.3. ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS	57
19.4. TEXTILES USAGÉS.....	58
19.5. INFORMATION	59
19.6. RECYPARC	59
19.7. AMIANTE.....	60
19.8. COLLECTE DES SAPINS DE NOËL.....	61



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU
RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION
ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE
POUR L'ANNÉE 2024

Présenté au Conseil communal

en séance du 30 décembre 2024

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de l'article L1122-23 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal a l'honneur de vous présenter le rapport ci-après.

2. ORGANES DÉCISIONNELS

MANDATAIRES

Le Collège communal et le Conseil communal n'ont connu aucune modification de leur composition en 2024 (situation relevée au 11 octobre 2024).

Le nouveau Conseil communal, issu des élections du dimanche 13 octobre 2024, a été installé lors de ses séances des lundi 2 décembre et mardi 10 décembre 2024.

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE COMMUNAL

Le Conseil communal s'est réuni 11 fois [y comprises la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale du 4 novembre 2024 et les séances des 2, 10 et 30 décembre 2024].

Le Collège communal aura tenu, quant à lui, 51 séances en 2024 (les séances extraordinaires des mardi 30 janvier 2024 et lundi 2 décembre 2024 sont comprises dans ce nombre).

3. RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

3.1. PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DU SERVICE DES TRAVAUX

Le Collège communal a décidé, en séance du 3 mai 2024 d'approuver une convention, proposée par le C.P.A.S. local, de mise à disposition d'une personne engagée sous régime de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S. Cette convention porte sur l'affectation à temps plein de Monsieur [REDACTED], lequel occupe depuis le 13 mai 2024 (après une période de « *mise en situation professionnelle* » de 2 semaines, soit jusqu'au 27 mai) un poste d'ouvrier polyvalent au service des travaux.

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal (1^{er} décembre 2023) en qualité d'ouvrier polyvalent au service des travaux. Il est entré en fonction le 8 janvier 2024.

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal (10 mai 2024) en qualité d'employé d'administration au service des travaux. Il est entré en fonction le 14 mai 2024.

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal (7 juin 2024) en qualité d'ouvrier polyvalent au service des travaux sous convention de premier emploi (C.P.E.). Il est entré en fonction le 17 juin 2024.

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal (21 juin 2024) en qualité d'Agent technique au service des travaux. Il est entré en fonction le 1^{er} août 2024.

Afin qu'ils puissent bénéficier de leur pension de retraite, le Conseil communal a décidé de mettre fin aux contrats de travail de :

- Monsieur [REDACTED] en date du 30 avril 2024 ;
- Monsieur [REDACTED] en date du 30 avril 2024 ;
- Monsieur [REDACTED] en date du 30 avril 2024 ;
- Monsieur [REDACTED] en date du 31 juillet 2024.

3.2. PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DE NETTOYAGE

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal (22 décembre 2023) en qualité de technicienne de surface. Elle a occupé cette fonction du 8 au 31 janvier 2024.

3.3. PERSONNEL ADMINISTRATIF

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal (26 janvier 2024) en qualité de conseiller en prévention pour la Commune et le C.P.A.S. Il est entré en fonction le 12 février 2024.

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal (23 août 2024) en qualité d'employée d'administration (bibliothèque) et de coordinatrice culturelle. Elle est entrée en fonction le 26 août 2024. Ses charges représentent 80% d'un temps plein.

Monsieur [REDACTED] a été désigné par le Collège communal (31 mai 2024) en qualité d'employée d'administration au service de l'état civil et de la population. Il est entré en fonction le 11 juin 2024 (3/4 temps, puis temps plein au 1^{er} décembre 2024).

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal (31 mai 2024) en qualité d'employée d'administration au service de l'état civil et de la population. Elle est entrée en fonction le 11 juin 2024 (3/4 temps).

Le Collège communal (10 mai 2024) a accepté la démission de Madame [REDACTED], coordinatrice culturelle. La fin de son contrat de travail a été fixée au 11 mai 2024.

3.4. PERSONNEL DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Afin qu'elle puisse bénéficier de sa pension de retraite, le Conseil communal (27 décembre 2023) a décidé de mettre fin au contrat de travail de Madame [REDACTED], animatrice du service d'accueil extrascolaire, en date du 31 mai 2024.

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal (26 avril 2024) en qualité d'animatrice extrascolaire. Elle est entrée en fonction le 1^{er} juin 2024.

Le Collège communal (1^{er} septembre 2023) a désigné à nouveau Madame [REDACTED] en qualité de chauffeur du bus scolaire sous le régime des A.P.E. (*Aides à la Promotion de l'Emploi*) dans les liens d'un contrat de travail à durée déterminée pour l'année scolaire 2023/2024, du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Pour le corps enseignant, voir partie "Personnel enseignant", sous la rubrique 9.4.

3.5. SERVICE DE LA MAISON DE LA COHÉSION SOCIALE

Madame [REDACTED] a été désignée par le Collège communal (6 septembre 2024) en qualité d'animatrice de l'EPN (*Espace publique numérique*). Elle est entrée en fonction le 21 octobre 2024.

Activités menées par la Maison de la Cohésion Sociale (avec des volontaires) :

Les volontaires restent présents dans les activités du service : nous comptons des bénévoles pour le jardin communautaire (4), le dressing solidaire (13), la bibliothèque mobile (3), les ateliers « café création » (1). Quelques volontaires se retrouvent dans des activités ponctuelles comme la Saint-Nicolas, le Carnaval, l'été solidaire, ...

Nous comptons encore 2 volontaires pour le soutien scolaire et 6 pour la lecture dans les écoles.

La commune a engagé 2 étudiants et 1 volontaire indemnisée dans le cadre de l'opération "Plaisir d'apprendre", subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en va de même pour l'opération "été solidaire, je suis partenaire !" pour laquelle 8 étudiants ont été engagés (voir rubrique page 22).

3.6. L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Comme chaque année, le Collège a décidé d'organiser la campagne de vaccination du personnel communal contre la grippe, aux conditions offertes par le service de médecine du travail (l'A.s.b.l. SECUREX Prévention et Protection). Il s'agit d'une opération gratuite pour les membres du personnel intéressés (12 agents se sont inscrits à cette vaccination).

Quatre accidents du travail ont été déclarés à la compagnie d'assurance ETHIAS pour l'année 2024. Sur ces quatre accidents :

- trois accidents ont été reconnus comme accidents du travail avec incapacité de travail temporaire ;
- Un accident a été reconnu comme accident du travail avec incapacité permanente.

4. ÉTAT CIVIL ET POPULATION

(Pour l'année 2023)

Nombre de naissances : filles : **28** (50 en 2022) garçons : **44** (45 en 2022) soit **72** (95 en 2022)

Nombre de décès : femmes : **32** (24 en 2022) hommes : **23** (26 en 2022) soit **55** (52 en 2022)

Nombre de mariages : **30** (35 en 2022)

Nombre de déclarations de cohabitation légale : **27** (40 en 2022)

Nombre de cessations de cohabitation légale : **18** (9 en 2022)

Divorces : **40** (33 en 2022)

Reconnaisances antérieures à la naissance : **28** (39 en 2022)

Reconnaisances postérieures à la naissance : **3** (3 en 2022)

Acquisitions de la nationalité belge : **17** (16 en 2022)

Renonciation à la nationalité belge : **1** (0 en 2022)

Changement de sexe : **2** (1 en 2022)

Changement de prénom : **5** (2 en 2022)

Adoption : **0** (0 en 2022)

Acte de naissance : **0** (1 en 2022)

Enregistrement d'actes de naissance étrangers dans la BAEC : **15** (16 en 2022)

Enregistrement d'actes de mariages célébrés à l'étranger dans la BAEC : **3** (0 en 2022)

Enregistrement d'acte(s) de décès survenu(s) à l'étranger dans la BAEC : **1** (0 en 2022)

Mouvements de population pour l'année 2023 :

Le 1^{er} janvier 2023, on dénombrait dans la commune 10.671 habitants (chiffre officiel publié au *Moniteur belge* du 27 octobre 2023).

Nombre d'entrées : **754**

Nombre de sorties : **800**

Population au 1^{er} janvier 2024 :

10.646 habitants dont 5.212 hommes et 5.434 femmes (chiffres officiels publiés au *Moniteur belge* du 26 juillet 2024).

Ventilation par localités :

Braine-le-Château : 7.010

Wauthier-Braine : 3.636

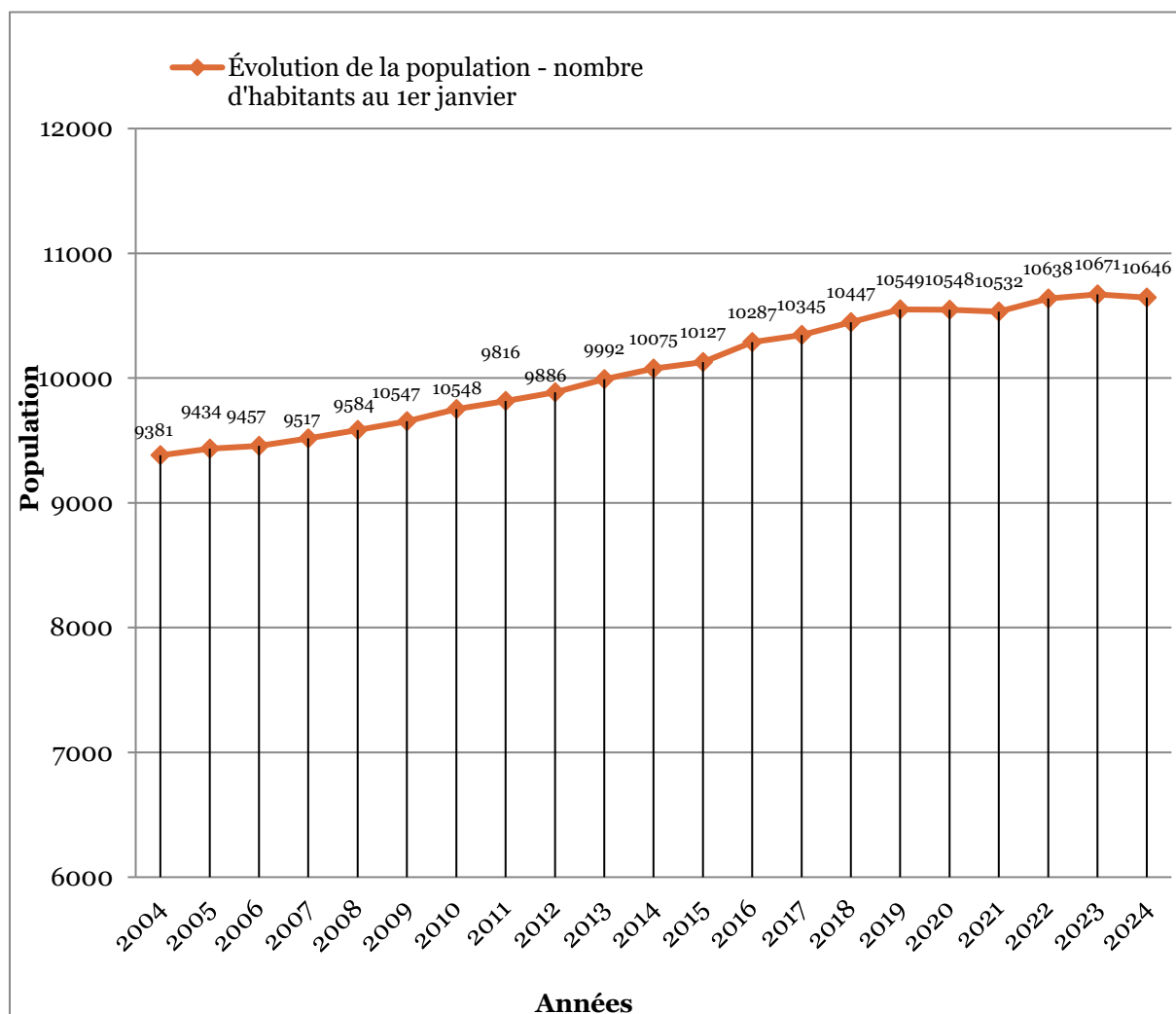
D'après les services du Registre National des personnes physiques du S.P.F. Intérieur

[Source: https://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/pop/statistiques/population-bevolking-20240101.pdf], la commune comptait **10.644** habitants au 1^{er} janvier 2024 (*R.P. / R.E. = population de droit*).

Suivant la même source [http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/pop/statistiques/stat-1-1_f.pdf], le chiffre global de la population (*R.P. / R.E. / R.A.*) était de **10.676** habitants au 1^{er} septembre 2024.

Prière de se référer au graphique (ci-après) pour l'évolution démographique de ces dernières années.

L'exercice 2024 n'étant pas clôturé lors de la rédaction du présent rapport (novembre 2024), les données statistiques du service de l'État civil et de la Population n'ont pu être établies. Elles figureront dans le rapport qui sera présenté au terme de l'année 2025.



Accueil des réfugiés ukrainiens

° Les chiffres livrés concernent uniquement les personnes enregistrées par le C.P.A.S. (sur base d'un rapport établi par le service social du centre).

Il faut rappeler que l'accueil des réfugiés ukrainiens fait l'objet d'une collaboration étroite entre le C.P.A.S. et le service de la population de l'administration communale. En effet, ce dernier enregistre les nouvelles

arrivées sur la commune et les titres de séjour (« l'annexe 15 »), et ce même si le/la ressortissant(e) ne demande pas l'AERI (= Aide Équivalente au Revenu d'Intégration) au C.P.A.S.

Pour rappel : en 2022, le C.P.A.S. de Braine-le-Château a accueilli plus de 50 réfugié(e)s ukrainien(ne)s bénéficiaires de l'AERI et / ou de l'aide médico-pharmaceutique.

° En 2023, l'afflux d'arrivées est bien moindre, avec seulement 6 nouveaux arrivants pour toute l'année.

Ce chiffre s'explique par le fait que durant l'année 2023, de nombreux réfugiés ont quitté notre commune pour déménager vers d'autres entités avoisinantes. Une minorité d'entre eux sont repartis soit en Ukraine, soit dans un autre pays.

Une seule et unique famille a été transférée vers un centre d'hébergement collectif organisé pour réfugiés ukrainiens (Centre de La clinique Derscheid à La Hulpe).

° Actuellement, il reste 16 ressortissants bénéficiaires de l'AERI enregistrés auprès du C.P.A.S. contre plus de 50 en 2022.

Parmi ces 16 personnes, seuls un jeune et une famille disposent de leur propre logement.

Les autres (14) sont toujours domiciliés chez des Brainois hébergeurs volontaires (ce qui représente 6 « foyers » toujours occupés depuis le début de la crise !).

Les hébergeurs volontaires peuvent bénéficier du tarif social sur l'énergie s'ils hébergent des réfugiés. Ils ont également la possibilité de demander 20 % maximum de l'AERI octroyée à titre d'indemnité d'occupation. Tous ne le font pas ! C'est à l'appréciation de l'hébergeur.

° En 2023, plus aucun Brainois ne s'est proposé comme hébergeur volontaire.

Il semble que l'accueil des réfugiés ukrainiens ait atteint sa « vitesse de croisière ».

Aucune activité spécifique n'a été mise en place au cours de l'année 2023.

À l'heure d'écrire ces lignes (19 novembre 2024), 9 familles sont encore logées auprès d'hébergeurs locaux (cela représente 11 adultes et 5 enfants) et 8 personnes perçoivent l'Aide Équivalente au Revenu d'Intégration.

5. PERMANENCES PENSIONS

Nombre de demandes introduites en 2023 : 0

6. FINANCES

6.1. BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2024

Chiffres après la dernière modification budgétaire (n°3) de l'exercice, adoptée par le Conseil communal en séance du 4 novembre 2024 et réformée par arrêté ministériel le 4 décembre 2024.

TABLEAU RÉCAPITULATIF (EN EUR)

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	14.492.305,95	5.510.066,61
Dépenses exercice proprement dit	13.883.925,32	7.198.548,63
Boni/mali exercice proprement dit	+ 608.380,63	- 1.688.482,02
Recettes exercices antérieurs	4.089.851,03	0,00
Dépenses exercices antérieurs	58.431,76	2.488.765,21
Prélèvements en recettes	0,00	5.914.152,99
Prélèvements en dépenses	2.480.488,29	1.736.905,76
Recettes globales	18.582.156,98	11.424.219,60
Dépenses globales	16.422.845,37	11.424.219,60
Boni global	2.159.311,61	

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

SERVICE ORDINAIRE (EN EUR)

	Après 2 ^{ème} modification	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	18.075.719,38	639.442,34	133.004,74	18.582.156,98

Prévisions des dépenses globales	16.222.654,99	772.224,09	572.033,71	16.422.845,37
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice	1.853.064,39			2.159.311,61

SERVICE EXTRAORDINAIRE (EN EUR)

	Après 2^{ème} modification	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	9.793.525,16	2.880.844,23	1.250.149,79	11.424.219,60
Prévisions des dépenses globales	9.793.525,16	2.550.090,84	919.396,40	11.424.219,60
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice	0,00			0,00

6.2. COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2023

En séance du 25 juin 2024, le Conseil communal a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2023.

Par arrêté ministériel du 7 août 2024, le Collège communal a été informé que le délai imparti pour statuer sur les comptes a été prorogé jusqu'au 2 septembre 2024.

Ils ont été approuvés par l'autorité de tutelle le 2 septembre 2024.

		SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
1. Droits constatés au profit de la commune		18.434.774,85	11.235.083,78
Non-valeurs et irrécouvrables	-	53.743,12	0,00
Droits constatés nets	=	18.381.031,73	11.235.083,78
Engagements	-	14.307.218,14	13.580.373,14
Résultat budgétaire de l'exercice	POSITIF	4.073.813,59	
	NEGATIF		2.345.289,36
2. Engagements de l'exercice		14.307.218,14	13.580.373,14
Imputations comptables	-	14.118.943,96	3.927.416,84
Engagements à reporter à l'exercice suivant	=	188.274,18	9.652.956,30
3. Droits constatés nets		18.381.031,73	11.235.083,78
Imputations comptables	-	14.118.943,96	3.927.416,84
Résultats comptables de l'exercice		-----	-----
	POSITIF	4.262.087,77	7.307.666,94
	NEGATIF		

Bilan de la commune, arrêté au 31 décembre 2023

La situation active et passive de la commune telle que reprise à ce bilan est fixée à 68.075.580,75 EUR (soixante-huit millions septante-cinq mille cinq cent quatre-vingts euros et septante-cinq eurocents).

Compte de résultats, arrêté au 31 décembre 2023

- 1) Le RÉSULTAT COURANT se solde par un **boni** de 3.855.585,35 EUR (produits courants - charges courantes = 15.708.597,17 EUR – 11.853.011,82 EUR).
- 2) Le RÉSULTAT D'EXPLOITATION se clôture par un **boni** de 3.573.406,93 EUR (produits d'exploitation - charges d'exploitation = 17.086.498,80 EUR – 13.513.091,87 EUR), reporté au bilan.
- 3) Le RÉSULTAT EXCEPTIONNEL présente un mali de 784.907,31 EUR (total des produits exceptionnels et des prélèvements sur réserves - total des charges exceptionnelles et des dotations aux réserves = 2.315.556,47 EUR – 3.100.463,78 EUR), reporté au bilan.
- 4) L'exercice se clôture par un **boni** de 2.788.499,62 EUR (total des produits - total des charges = 19.402.055,27 EUR – 16.613.555,65 EUR).

6.3. FISCALITÉ

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

PRÉAMBULE

Les dossiers relatifs aux impositions communales relèvent uniquement de la tutelle générale d'annulation ou de la tutelle spéciale d'approbation du seul Gouvernement wallon. Ils sont transmis à l'administration régionale compétente, via le *Guichets des Pouvoirs locaux*.

Toutes les décisions relatives aux taxes et redevances sont adoptées par le Conseil communal réuni en séance publique.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

Le Conseil communal a établi, pour l'exercice 2024, les impositions communales suivantes :

Centimes additionnels au précompte immobilier (taux : 2000 centimes - idem exercices précédents)
Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (taux : 8 % - idem exercices précédents)

Par lettres datées du 10 novembre 2023 [références: SPWIAS/050101/frede_cas / 2023_065704 et 065707], le Directeur général du Service public de Wallonie - *Intérieur - Département des Finances locales - Direction de la Tutelle financière - Cellule fiscale*, agissant par délégation de M. le Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, a informé le Collège communal que ces décisions n'appelaient aucune mesure de tutelle de sa part et qu'elles étaient donc devenues pleinement exécutoires. Ces décisions ont été publiées (simultanément par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 13 novembre 2023.

Au cours de cette même séance, ont également été adoptées, pour l'exercice 2024, les impositions communales suivantes :

Taxe communale sur les panneaux publicitaires
Taxe communale sur les établissements bancaires et assimilés
Taxe communale indirecte sur la distribution d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires
Taxe communale sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé
Taxe communale sur les secondes résidences

M. le Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé ces décisions par arrêté du 17 novembre 2023 [références : SPWIAS/050100/cattr_ali/2023-065714]. Ces décisions ont été publiées (simultanément par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 23 novembre 2023.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

Le Conseil communal a établi, pour l'exercice 2024, l'imposition communale suivante :

Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers

À défaut de décision prise par l'autorité de tutelle dans le délai légal, cette décision est devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 4 janvier 2024, conformément à l'article L3132-1 du Code wallon de la Démocratie locale de la Décentralisation, tel que modifié. Cette décision a été publiée (simultanément par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 4 janvier 2024.

Au cours de cette même séance, ont également été adoptées, pour l'exercice 2024, les impositions communales suivantes :

Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs

Redevance communale sur le traitement des dossiers d'urbanisme et d'environnement et, le cas échéant, la délivrance du document concerné

Redevance communale pour les prestations techniques effectuées par les services communaux

Redevance communale sur la délivrance de renseignements administratifs et la copie de documents administratifs

Redevance communale fixant la contribution financière à charge des participants à diverses activités organisées par la commune

Redevance pour l'utilisation de conteneurs pour ordures ménagères (déchets résiduels) en « points d'apport volontaire

Le Ministre de tutelle a approuvé ces décisions par arrêtés du 3 janvier 2024 [références : SPWIAS/050100/cattr_ali/1SPW3/2023-068125 (taxe) et -068128 (redevances)]. Ces décisions ont été publiées (simultanément par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 4 janvier 2024.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil communal a établi les impositions communales suivantes :

Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs - modification (dès l'entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2024)

Redevance d'emplacement sur les activités foraines et les activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public communal (dès l'entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2024)

Le Ministre de tutelle a approuvé ces décisions par arrêtés du 23 janvier 2024 [références : SPWIAS/050100/cattr_ali/2SPW2/2024-070624 (taxe) et -070616 (redevance)]. Ces décisions ont été publiées (simultanément par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 29 janvier 2024.

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Le Conseil communal a établi l'imposition communale suivante :

Redevance pour certains services (repas) offerts au sein de l'école communale durant l'année scolaire 2024-2025

Le Ministre de tutelle a approuvé cette décision par arrêté du 10 juillet 2024 [références : SPWIAS/050100/cattr_ali/29/07/2024/2024-085088]. Cette décision a été publiée (simultanément par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 17 juillet 2024.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communal a établi l'imposition communale suivante :

Redevance fixant la tarification des prestations liées à l'organisation et à l'encadrement des cours de natation pour les élèves des écoles communales durant l'année scolaire 2024-2025

M. le [nouveau] Ministre régional wallon ayant notamment les Pouvoirs locaux dans ses attributions a approuvé cette décision par arrêté du 9 octobre 2024 [références : SPWIAS/050100/cattr_ali/14/10/2024/2024-091185]. Cette décision a été publiée (simultanément par voie d'affiche et dans le registre des publications) le 11 octobre 2024.

TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS À DES DÉCHETS MÉNAGERS

En séance du 10 mai 2024, le Collège communal a arrêté au montant de 350.780,00 EUR le rôle de la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des

déchets ménagers pour l'exercice 2024 et décidé de le rendre exécutoire. Ce rôle comprend 4.241 articles. Le Directeur financier a envoyé les avertissements-extraits de rôle aux contribuables le 5 juin 2024.

Le règlement-taxe, adopté par le Conseil communal en séance du 29 novembre 2023 (cf. *supra*), ne prévoit pas la distribution de sacs poubelle dits « prépayés » aux ménages.

Malgré l'augmentation de certains coûts, les taux de taxe n'ont pas dû être revus (voir tableau ci-après, montants en EUR). Le prix des sacs poubelle blancs n'a pas dû être modifié, à l'exception de celui des sacs pour déchets organiques, en raison de l'introduction du nouveau modèle de sac, plus solide mais d'une contenance légèrement moindre (0,40 EUR le sac 20 litres contre 0,50 EUR le sac de 25 litres, auparavant).

	2023	2024
Ménage 1 personne	52,00	52,00
Ménage 2 personnes	79,00	79,00
Ménages 3 personnes et +	106,00	106,00
Sac poubelle 30 litres	0,75	0,75
Sac poubelle 60 litres	1,50	1,50
Sac déchets organiques	0,40	0,40

Le coût-vérité « budget » qui nous est imposé par la Région wallonne a été respecté (cf. *infra*, partie *Gestion des déchets*).

L'enrôlement de cette taxe et son suivi - notamment le volet « contentieux » qui croît au fil des exercices - représentent un important volume de travail pour le Directeur financier et le service des Finances.

CONTENTIEUX FISCAL DANS LE CADRE DE LA TAXE FRAPPANT LA DISTRIBUTION D'ÉCRITS PUBLICITAIRES OU D'ÉCHANTILLONS PUBLICITAIRES

Dans le cadre de cette taxe, plusieurs dossiers opposent des contribuables à la commune ; il s'agit principalement des S.A. GROUPE VLAN, MEDIAPUB et SIT Média.

Le lecteur intéressé est invité à consulter les rapports des années précédentes pour l'historique des affaires relatives aux exercices 2010 à 2017 inclus.

Depuis l'exercice 2018, cette taxe indirecte vise la distribution d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires :

- le règlement-taxe ne prévoit plus de distinction entre écrits/échantillons publicitaires non adressés et écrits de presse régionale gratuite ;
- pour les exercices 2019 à 2023 inclus, la taxe était fixée à 0,07 EUR par exemplaire distribué pour les écrits publicitaires et pour les échantillons publicitaires. **Elle est de 0,08 EUR pour le présent exercice (cf. *supra* décision du 25 octobre 2023) ;**
- est exonérée de la taxe, la distribution d'écrits publicitaires adressés ou d'échantillons publicitaires adressés, sollicitée expressément et personnellement par toute personne physique ou morale domiciliée ou résidant à l'adresse indiquée sur l'écrit publicitaire ou l'échantillon publicitaire adressé.

EXERCICE 2018 ET SUIVANTS

1.

Des réclamations ont été introduites devant le Collège communal par les contribuables repris dans le tableau ci-dessous contre leurs enrôlements (taxes pour les exercices 2018 à 2022). Le Collège a statué sur ces requêtes, les considérant recevables mais non fondées, l'entière des impositions à charge des sociétés réclamantes étant maintenue.

Plusieurs recours ont été introduits contre ces décisions :

Contribuables et exercice concerné	Date réclamation	Décision Collège	Recours T.P.I. Brabant wallon
------------------------------------	------------------	------------------	-------------------------------

S.P.R.L. IMPRIMERIE BRABANÇONNE 2018	4 septembre 2019	28 février 2020	Aucun recours - <u>dossier classé.</u>
S.A. L'AVENIR ADVERTISING 2018	17 octobre 2019	28 août 2020	Désistement d'instance de la contribuable.
S.A. GROUPE VLAN 2018	27 novembre 2019	28 août 2020	Jugement (31 juillet 2023) défavorable à la commune. Pas d'appel de notre part.
S.A. SIT MEDIA 2018	18 novembre 2019	12 juin 2020	En cours.
S.A. MEDIAPUB 2018	2 janvier 2020	3 juillet 2020	En cours.
S.A. L'AVENIR ADVERTISING 2019	17 novembre 2020	21 mai 2021	Aucun recours - <u>dossier classé.</u>
S.A. MEDIAPUB 2019	5 février 2021	6 août 2021	Jugement (15 mai 2023) favorable à la commune. Pas d'appel de la contribuable.
S.A. GROUPE VLAN 2020	26 août 2021	18 février 2022	Jugement (6 novembre 2023) favorable à la commune. Appel introduit par la contribuable.
S.A. ADMINOR 2020	5 janvier 2022	6 mai 2022	Jugement (19 février 2024) défavorable à la commune. Pas d'appel de notre part.
S.A. ADMINOR 2021	21 décembre 2022	1 ^{er} septembre 2023	En cours
S.A. GROUPE VLAN 2021	1 ^{er} septembre 2022	3 mars 2023	En cours
S.A. GROUPE VLAN 2022	30 septembre 2023	25 mai 2024	En cours
S.A. MEDIAPUB			
S.A. SIT MEDIA 2022	9 août 2023 et 5 septembre 2023	3 mai 2024	En cours

2.

L'ensemble du contentieux fiscal est géré par Maître Thibault SWENNEN et Maître Nawal AKHAYAT, avocats, dont le cabinet est établi à 1060 Saint-Gilles, rue Defacqz 78/bte 6.

Ils sont chargés par le Collège communal de la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon et, au besoin, devant la Cour d'Appel de Bruxelles ou toute autre juridiction compétente.

Les plus récentes désignations concernent les affaires qui opposent la commune aux S.A.

- MEDIAPUB - exercices d'imposition 2018 (séance du 30 octobre 2020), 2019 (séance du 19 novembre 2021) **et 2022 (séance du 18 octobre 2024) ;**
- GROUPE VLAN - exercices d'imposition 2018 (séance du 27 novembre 2020), 2020 (séance du 1^{er} avril 2022), 2021 (séance du 17 mars 2023) **et 2022 (séance du 20 septembre 2024) ;**
- ADMINOR - exercice d'imposition 2020 (séance du 12 août 2022) ;
- **SIT Média - exercice d'imposition 2022 (séance du 04 octobre 2022) ;**
- L'AVENIR ADVERTISING - exercice d'imposition 2018 (séance du 27 novembre 2020) - voir *infra*.

3. Le point sur quelques dossiers

S.A. L'AVENIR ADVERTISING (exercice 2018)

Comme on a pu le lire dans le tableau ci-avant, L'AVENIR ADVERTISING a formulé une proposition d'accord susceptible de mettre fin à la procédure en cours tout en assurant le paiement de l'intégralité du montant enrôlé [7.680,40 EUR]. Après autorisation qui lui a été accordée par le Conseil

communal en séance du 22 septembre 2021, le Collège communal a approuvé cette transaction en séance du 24 septembre 2021. Cette décision a été transmise à notre conseil pour suites. **Le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon (14^e Chambre civile) a constaté le désistement d'instance le 12 avril 2022. La contribuable s'est acquittée de l'entière de l'imposition due.**

S.A. L'AVENIR ADVERTISING (exercice 2020)

La S.A. L'AVENIR ADVERTISING a introduit une requête en annulation devant le Conseil d'État contre le règlement-taxe pour l'exercice 2020, adopté par le Conseil communal en séance du 25 septembre 2019. Le dossier a alors suivi son cours dans les services de la Haute autorité administrative. En séance du 27 octobre 2021, le Conseil communal a autorisé le Collège communal à accepter l'accord transactionnel proposé par l'avocat de la partie adverse - désistement d'instance moyennant renonciation par la commune de son indemnité de procédure (700,00 EUR) -, en vue de mettre fin à cette procédure. Le Collège communal a accepté cet accord en séance du 29 octobre 2021. Cette décision a été transmise à notre conseil pour suites. **Il a été donné acte de ce désistement par la XV^e Chambre du Conseil d'État (arrêt n°252.153 du 18 novembre 2021).**

S.A. GROUPE VLAN (exercice 2018)

Par jugement rendu le 31 juillet 2023, Le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon a déclaré la demande de la S.A. GROUPE VLAN recevable et fondée et a annulé les cotisations à sa charge au motif que le règlement-taxe lui serait inopposable parce que *l'annotation dans le Registre spécial le premier jour de la publication d'un règlement-taxe constitue une formalité substantielle dont le non-respect entraîne l'irrégularité de sa publication/et ou son absence de tout effet de droit.*

Le règlement-taxe pour l'exercice 2018 - adopté par le Conseil communal le 20 septembre 2017 et devenu exécutoire par expiration du délai [de tutelle] en date du 26 octobre 2017, à défaut de décision prise par l'autorité de tutelle - a été publié par voie d'affiche, conformément à l'article L1133-1 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le 27 octobre 2017 alors que l'annotation dans le registre ad hoc, conformément aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté royal du 14 octobre 1991 *relatif aux annotations dans le registre de publication des règlements et ordonnances des autorités communales* a été faite le 30 octobre 2017.

La Cour de Cassation a rendu plusieurs arrêts spécifiques sur la preuve de publication d'un règlement-taxe (18 novembre 2018, 27 septembre 2019 et 13 mars 2020), tous de la même teneur. Ainsi, dans son arrêt du 27 septembre 2019, la Cour dit pour droit que « *la discordance entre la date de l'annotation et celle de la publication constitue une irrégularité substantielle* ».

De même, la Cour constitutionnelle, par ses arrêts n^{os} 164 et 165 du 15 décembre 2022, dit pour droit que les articles L1133-1 et L1133-2 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution.

Soucieux de préserver l'intérêt communal (introduire un appel contre ce jugement serait inutile et dispendieux), le Collège communal, en séance du 6 octobre 2023 a décidé de ne pas interjeter appel de ce jugement et d'en informer les conseils de la commune.

Dans cette même optique, nos avocats ont été invités à prendre contact avec leurs confrères afin de mettre un terme aux deux autres procédures encore en cours pour l'exercice 2018 (voir tableau *supra*).

TAXE SUR LA FORCE MOTRICE

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 du Décret-Programme du 23 février 2006 relatif aux Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (publié au *Moniteur belge* le 7 mars 2006), la taxe communale sur la force motrice a été supprimée sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf à partir du 1^{er} janvier 2006. Montant enrôlé pour l'exercice 2023 : 15.540,58 EUR.

7. CULTES

La commune de Braine-le-Château compte trois paroisses catholiques : Saint-Remy à Braine-

le-Château, Saints Pierre et Paul à Wauthier-Braine et Notre-Dame du Bon Conseil à Noucelles [cette dernière paroisse couvre également une partie du territoire de Braine-l'Alleud].

Elle relève également de l'Église réformée de l'Alliance (avec Braine-l'Alleud, Ittre, Nivelles et Waterloo) et de l'Église protestante évangélique de Braine-l'Alleud (avec Braine-l'Alleud).

L'intervention communale dans les recettes des différentes Fabriques d'église pour l'exercice 2024 s'élève aux montants suivants (en EUR), d'après les inscriptions budgétaires :

Paroisses	Intervention communale de secours (recettes ordinaires, en EUR)	Intervention communale de secours (recettes extraordinaires, en EUR)
Saint-Remy (Braine-le-Château)	8.642,45	107.900,00
Saints Pierre et Paul (Wauthier-Braine)	102.279,90	2.500,00
Notre-Dame du Bon Conseil (Noucelles)	2.363,95	0,00
Église réformée de l'Alliance (Braine-l'Alleud)	350,00	0,00
Église protestante évangélique (Braine-l'Alleud)	164,45	0,00

Les budgets et comptes des différentes paroisses ont été régulièrement soumis à l'approbation ou à l'avis du Conseil communal et cette assemblée a pris connaissance des décisions de leurs organes gestionnaires concernant la désignation des membres qui y siègent.

Il est à noter que la commune de Braine-le-Château prend à sa charge un emprunt FORTIS « construction du presbytère » contracté pour compte de tiers [Fabrique d'église de Wauthier-Braine], soit un remboursement annuel d'intérêts de 4.332,29 EUR et d'un capital de 8.500,00 EUR. Ces chiffres doivent être mis en rapport avec l'obligation du pouvoir local d'apporter un gîte au(x) desservant(s) [cf. coût de la location annuelle repris au sein des exercices antérieurs].

8. ACTION SOCIALE

8.1. FINANCES DU C.P.A.S.

Les comptes du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2023 ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 25 juin 2024. Ces comptes présentent les résultats suivants :
(Montants en EUR)

		SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
1. Droits constatés au profit du C.P.A.S.		5.913.124,58	1.160.552,53
Non-valeurs et irrécouvrables	-	0,00	0,00
Droits constatés nets	=	5.913.124,58	1.160.552,53
Engagements	-	5.446.871,88	773.621,02
Résultat budgétaire de l'exercice	=	----- 466.252,70	----- 386.931,51
POSITIF			
NÉGATIF			
2. Engagements de l'exercice		5.446.871,88	773.621,02
Imputations comptables	-	5.438.093,74	310.045,55
Engagements à reporter à l'exercice suivant	=	8.778,14	463.575,47

3. Droits constatés nets		5.913.124,58	1.160.552,53
Imputations comptables		5.438.093,74	310.045,55
Résultats comptables de l'exercice	-	-----	-----
POSITIF	=	475.030,84	850.506,98
NÉGATIF			

Bilan arrêté au 31 décembre 2023

La situation active et passive du Centre telle que reprise à ce bilan est fixée à 4.883.207,66 EUR (quatre millions huit cent quatre-vingt-trois mille deux cent sept euros et soixante-six eurocent).

Compte de résultats de l'exercice 2023

- 1) Le RÉSULTAT COURANT se solde par un boni de 45.282,67 EUR (produits courants - charges courantes = 5.197.423,99 EUR – 5.152.141,32 EUR).
- 2) Le RÉSULTAT D'EXPLOITATION se clôture par un boni de 98.931,78 EUR (produits d'exploitation - charges d'exploitation = 5.374.066,69 EUR – 5.275.134,91 EUR), reporté au bilan.
- 3) Le RÉSULTAT EXCEPTIONNEL se clôture par un boni de 551.435,87 EUR (total des produits exceptionnels et des prélèvements sur réserves - total des charges exceptionnelles et des dotations aux réserves = 837.388,29 EUR – 285.952,42 EUR), reporté au bilan.
- 4) L'exercice se clôture par un boni de 650.367,65 EUR (total des produits - total des charges = 6.211.454,98 EUR – 5.561.087,33 EUR).

8.2. COMITE DE CONCERTATION CONSEIL COMMUNAL – CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Le Comité de concertation entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale s'est réuni régulièrement, conformément au règlement organisant ses travaux.

Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux mécanismes de tutelle sur certains actes du Conseil de l'action sociale,

- le Collège a pris connaissance régulièrement de la liste de décisions lui transmise par le C.P.A.S. en application de l'article 112 de la loi organique des C.P.A.S., telle que modifiée en Région wallonne (disposition entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014) ;
- le Conseil communal est l'autorité compétente chargée de l'approbation des budgets et comptes du Centre. Il en va de même pour toutes les modifications liées au cadre ou au statut pécuniaire du personnel du C.P.A.S. Les décisions d'adhésion à une structure supra-communale sont également soumises à l'approbation du Conseil communal.

8.3. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

La collaboration avec l'I.S.B.W. se concrétise annuellement par une convention entre l'intercommunale et la commune.

Dans le tableau ci-après, on peut suivre l'évolution de la fréquentation du service de l'accueil extrascolaire depuis sa création (20 avril 1998) :

EXERCICE	FRÉQUENTATION ("journées/enfants")	EXERCICE	FRÉQUENTATION ("journées/enfants")	EXERCICE	FRÉQUENTATION ("journées/enfants")
1998	(ex. incomplet) 8.823	2008	41.089	2018	55.041
1999	27.959	2009	38.374	2019	57.531
2000	27.621	2010	39.448	2020	34.995
2001	30.614	2011	41.929	2021	44.478
2002	30.570	2012	43.840	2022	53.642
2003	30.843	2013	46.209	2023	56.471
2004	32.792	2014	47.232		
2005	32.913	2015	49.662		

2006	36.032	2016	51.308		
2007	38.395	2017	51.510		

Nous pouvons constater que la fréquentation annuelle continue à augmenter depuis 2020 (COVID).

Tarifs appliqués par l'ISBW (légère hausse depuis le 1^{er} septembre 2022).

NOUVEAUX TARIFS d'application au 1^{er} septembre 2022

Extrascolaire	1h	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h	9h	10h
1^{er} enfant accueilli	2,00€	2,60€	4,00€	5,30€	6,60€	7,90€	9,20€	10,60€	11,90€	13,20€
2^{ème} enfant accueilli	1,40€	1,90€	2,90€	3,90€	4,80€	5,80€	6,80€	7,80€	8,80€	9,80€
3^{ème} enfant accueilli et suivant	1,10€	1,50€	2,30€	3,10€	3,90€	4,60€	5,40€	6,20€	6,90€	7,70€

La contribution de la commune sur l'année civile 2024 dans le "pôle enfance et jeunesse" de l'I.S.B.W. s'élève à 28.583,34 EUR (suivant convention approuvée par le Conseil communal le 27 décembre 2023). Une facture rectificative ou une note de crédit, le cas échéant, sera adressée à la commune en février 2025 une fois les chiffres définitifs connus.

L'accueil extrascolaire des élèves de l'école communale est assuré dans les trois implantations scolaires. Il en est de même pour les écoles libres "*Les Marronniers*" et "*Saint-Remy*".

8.4. COORDINATION ATL

Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Braine-le-Château comptait 1208 enfants de 3 à 12 ans.

La fonction de coordinatrice de l'accueil temps libre, confiée les années précédentes à l'I.S.B.W., a été internalisée le 1^{er} janvier 2022.

Le *Programme CLE* (Coordination Locale pour l'Enfance) a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 avril 2021. En date du 7 juin 2022, et suite à son examen, l'ONE a décidé de renouveler l'agrément du *Programme CLE* de Braine-le-Château pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026.

La Commission communale de l'Accueil (CCA), organe de concertation locale d'avis, de rencontre, d'échange et de coordination, qui réunit les acteurs de terrain concernés par l'ATL, s'est réunie le 13 juin 2024 et le 19 novembre 2024.

Lors des CCA, des objectifs annuels, répondant aux 3 axes du programme CLE, sont proposés.

Ces 3 axes sont la ligne directrice du travail de l'ATL. Pour 2023-2024 :

- Sur le plan de la communication, la diffusion des informations (concernant l'offre de stages entre autres) via différents canaux (site communal, écoles, flyers et affiches annonçant les stages et plaines dans les commerces, articles dans l'*a s'crienn'*, journée des associations, journée d'accueil des nouveaux habitants, etc.) est maintenant bien rodée.

- Concernant la mobilité douce, l'idée d'un *Vélobus* de et vers les lieux d'accueil, et donc les écoles, via le nouveau Ravel est toujours en réflexion. Il y a un intérêt certain du côté des familles, mais des difficultés importantes sont toujours présentes (inachèvement des travaux et dangerosité de certaines zones à traverser, entre autres).

Par contre, en collaboration avec le Coordinateur du *Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat* (P.A.E.D.C.), un *Pédibus* est en train de s'organiser. Dans un premier temps, celui-ci conduira les enfants des familles qui le souhaitent à l'école Saint-Rémy et à l'implantation des *Rives du Hain* de l'école communale.

- Pour le développement d'un accueil durable, les différents opérateurs de l'accueil sont invités à limiter les déchets qu'ils produisent, à consommer le plus localement possible (pour les goûters proposés par exemple) ; des îlots de tris ont été installés dans et à proximité de différents lieux d'accueil et d'activités. Des ateliers « *Zéro déchets* » ont été mis en place pour les accueils extrascolaires.

- Nos 6 accueillantes communales sont désormais toutes formées aux premiers soins.

Des stages sont organisés lors de chaque période de vacances scolaires. 6 opérateurs de stage ont signé une convention avec la commune. Celle-ci permet, entre autres, aux habitants brainois de payer moins cher l'inscription de leurs enfants à ces stages. L'administration communale prend en charge la différence par enfant entre le droit d'inscription et le coût du stage.

Les activités proposées sont : sports divers, poterie, peintures / histoires, cinéma, couture, nature. Selon l'opérateur, l'âge des enfants accueillis est compris entre 2,5 ans et 14 ans.

Des plaines sont également organisées à chaque période de vacances scolaires, principalement par l'ISBW.

8.5. MAISON DE LA COHÉSION SOCIALE

Le Plan de Cohésion Sociale s'inscrit dans un effort général de la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes.

Suivant l'arrêté du 23 février 2024 du Gouvernement wallon, signé par MM. E. DI RUPO, Ministre-Président et Chr. COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, la subvention pour l'année **2024 s'élève à 28.005,78 EUR.**

L'approche de la cohésion sociale s'articule autour de 7 axes :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
3. le droit à la santé ;
4. le droit à l'alimentation ;
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
7. le droit à la mobilité.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTES ACTIONS :

1/ Le plan de Cohésion sociale

- **Les "ateliers emploi"** : séances prévues pour soutenir et accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches. En 2024, nous avons privilégié des rendez-vous individuels. 49 personnes ont fait appel au service pour rédiger des cv, lettres de motivation ou être accompagnées dans les démarches emploi. Deux tiers de demandeurs d'emploi et un tiers d'étudiants.
- **Le guichet social d'information** : le service est apte à donner des informations sur l'emploi, le logement, la santé, les bourses d'étude, etc. Il est resté accessible, sur rendez-vous, pour les jeunes, les parents et les aînés.
- **Le dressing solidaire** : Un local est mis à disposition des familles dans le besoin afin de pouvoir acquérir des vêtements gratuitement. Une équipe de bénévoles se charge de réceptionner et de trier les vêtements, et d'autres équipes assurent les permanences d'accueil le mardi matin, le jeudi après-midi et les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois. Ce projet a été pensé dans une logique d'économie circulaire. Pour l'année 2024, nous avons eu moins de fréquentation pendant la période hivernale. Nous avons donc relancé une communication sur le projet via les réseaux et auprès de nos partenaires sociaux. Nous avons eu de nouvelles visites qu'on a fidélisées. Malgré la qualité des vêtements proposés, nous constatons que les jeunes ont tendance à préférer des achats de vêtements « pas chers et de mauvaise qualité » accessibles sur internet. Au niveau des dons, nous recevons moins de dons que les premières années. Les catégories « adolescent(e)s » et « hommes » restent toujours plus compliquées à combler. L'équipe est toujours composée de 13 bénévoles.
- **Le potager communautaire "les radis partagés" (ou "le paradis partagé")** : Le terrain a été divisé en parcelles individuelles et collectives. Une petite dizaine de personnes ont pu bénéficier d'une parcelle individuelle et ont eu l'opportunité de l'exploiter cette année. Des parcelles collectives ont été mises à disposition du SEL (*Service d'Entraide Local*) et de la Maison de la Cohésion Sociale : une pour le pôle jeunesse et une dans le cadre de l'aide alimentaire. Les récoltes d'une des parcelles individuelles sont prévues pour les bénéficiaires de

l'aide alimentaire. 25 personnes sont impliquées dans le projet. Nous organisons des séances d'entretien des communs.

- **Lutte contre l'isolement** : 4 ateliers à destination des adultes ont été mis en place avec notre partenaire l'A.s.b.l. « ASBW » (produits ménagers, arnaques, produits de soin, zéro déchets, ...). En parallèle, des actions en lien avec les aînés seront reprises dans le point "Action seniors".
- Une collaboration avec « Espace environnement » a permis de proposer 6 ateliers sur l'habitat (gestion durable des logements : droits et devoirs des locataires et propriétaires, les factures d'eau, les peintures naturelles, les produits d'entretien). Les ateliers ont suscité la participation de 8 à 12 personnes.

2/ Action Seniors

- La candidature introduite dans le cadre de l'appel à projets de la Province pour 2023-2024 a permis le maintien des projets à destination des aînés - subside provincial de 5.651,58 EUR.
 - ✓ Les cours de gymnastique douce, dispensés par l'A.s.b.l. Gym Sana, ont eu lieu à raison d'une fois par semaine en dehors des congés scolaires (entre 10 à 20 participants par séance).
 - ✓ Le maintien et le développement de la bibliothèque mobile, en partenariat avec la bibliothèque communale ; ce projet a été maintenu pour les personnes isolées. Les bénévoles se partagent les usagers en demande de livres ou de lecture. Un partenariat est établi avec les maisons de repos. Une quinzaine de personnes bénéficient de ce service.
 - ✓ L'atelier "café création" est toujours d'actualité et permet aux personnes de se retrouver autour d'une activité « manuelle » à raison d'une fois par semaine en dehors des congés scolaires (6 participants)
 - ✓ Le projet « entracte » s'organise en partenariat avec l'A.s.b.l. Gym Sana 1 semaine sur 2 et permet aux personnes seules de sortir de chez elles et de participer à une activité favorisant le bien-être corporel et psychique. Le groupe est composé de 17 personnes qui ont des profils différents et se retrouvent volontiers aux différentes séances proposées.
 - ✓ Les vadrouilleurs : 5 sorties sont organisées par an et regroupent environ une quinzaine de personnes.
 - ✓ Nous avons proposé cette année des sorties « intergénérationnelles » avec le pôle jeunesse. L'objectif était de créer le lien entre 6 personnes âgées et 6 adolescents et de proposer des sorties adaptées à tous : visite des statues de sable, le festival du cirque, le zoo d'Aywaille et les ascenseurs de Strépy-Thieu.
 - ✓ Les boîtes jaunes : L'opération continue et plus de 950 boîtes ont été distribuées depuis le début du projet.
 - ✓ Les repas communautaires ont repris (8 par an) avec le partenaire « Parfums du monde ». En moyenne, 75 personnes s'inscrivent à chaque repas.
 - ✓ Nous avons mis en place cette année un atelier de musicothérapie à destination d'un public plus fragilisé – notamment avec des troubles neurodégénératifs.

3/ L'Espace Public Numérique (EPN)

Afin de réduire la fracture numérique, un *Espace public numérique*, avec 8 ordinateurs connectés, est mis gratuitement à la disposition de la population.

En 2024, l'EPN a été mis en pause. Une nouvelle animatrice a été engagée fin octobre. Elle a pu proposer une première journée « porte ouverte » afin de rencontrer les personnes intéressées.

- ⇒ 18 personnes se sont présentées à la journée et ont rempli un diagnostic ;
- ⇒ Des ateliers tests sont organisés en décembre : la sécurité en ligne, Cesam, Itsme, ... ;
- ⇒ Des plages « accès libres » sont proposées pour tous les publics : les demandeurs d'emploi qui voudraient consulter des offres, les aînés qui voudraient poser des questions, des jeunes qui voudraient des conseils sur les mises en page d'un travail, ... ;
- ⇒ Un volontaire assure tous les mardis de 9h à 12h des ateliers de découverte de l'outil numérique ;
- ⇒ Une collaboration avec l'A.s.b.l. « Informatique sans frontière » permet de prêter du matériel informatique à la demande.

- ⇒ Un partenariat a été établi avec l'A.s.b.l. *Altéo* : le local EPN est mis à disposition de l'A.s.b.l. à raison de deux mercredis par mois afin de proposer des ateliers en vue d'aider les personnes à utiliser les outils numériques.

4/ Pôle jeunesse

- **L'opération « plaisir d'apprendre »** à laquelle notre service a participé cette année. Une semaine a été organisée pour les élèves de 6^{ème} primaire, 1^{ère} et 2^{ème} secondaires. Elle était composée de cours de remédiation en matinée et d'activités sportives et culturelles l'après-midi. 13 jeunes y ont participé. Un subside de 1.321,57 EUR a été octroyé par la Fédération Wallonie Bruxelles.
- **Place aux jeunes** : Diverses activités ont été organisées par la commune à destination des jeunes de 10 à 18 ans grâce à un subside de plus de 2.054,00 EUR de la Province du Brabant wallon. Cette année, nous avons proposé une journée après les examens le dernier week-end de juin pour les jeunes. Nous avons proposé un *Skate Park* accessible pour les vélos et trottinettes, un atelier découverte du cirque ainsi qu'un atelier « *Graff* ». Nos partenaires « *Infor Jeunes* » et le « *Planning Pluraliste Familial* » étaient présents sur place pour une séance d'information. Nous avons également proposé un bar et un barbecue. La journée n'a rassemblé qu'une cinquantaine de personnes. Nous avons également proposé un stage de création de jeux vidéo à destination des adolescents de plus de 14 ans. Le stage a permis à 7 jeunes de créer des jeux vidéo.
- **L'opération "Été solidaire, je suis partenaire !"**, qui a permis l'engagement de 8 jeunes pendant 15 jours, a été subventionnée par la Wallonie. Un subside de 4.480,00 EUR a été octroyé. Divers travaux ont été proposés en collaboration avec nos partenaires : distribution des repas, mise en peinture des locaux de la crèche, peinture dans la cour de l'école communale, gestion des plants de balsamine, ...
- **La collaboration avec La chaloupe pour le projet CQFD** – aide scolaire pour les élèves de secondaire dans les matières de maths, français, sciences, anglais, néerlandais et méthode de travail. 13 élèves ont participé aux ateliers le samedi de 10h à 12h entre janvier et juin (hors congés scolaires). Le test ayant été concluant, une nouvelle convention a été signée pour la période de septembre 2024 à juin 2025.
- L'organisation de la Saint-Nicolas en 2024 prévoit un goûter avec la présentation d'un spectacle intitulé "*Sikou, l'eau en moi*", en collaboration avec le C.P.A.S.
- **Participation au projet "Délibère-toi !"**, en partenariat avec "*La chaloupe*". Cette année, nous avons proposé un stage de self-défense pour les jeunes à partir de 14 ans. Une initiation au labo son a été proposée ainsi que quelques découvertes de métiers.
- **Une animation « Réaction 112 »** proposée par la Province a eu lieu et a permis à 12 jeunes de 14 à 18 ans de découvrir les premiers gestes qui sauvent.
- **Le développement "Article 27"** : quelques sorties culturelles sont organisées dans ce cadre [5 sorties (musées, pièces de théâtre, cinéma) ont été organisées avec un groupe de 7 personnes]. Nous avons aussi prévu une **sortie familiale « Article 27 »** : 40 personnes ont passé la journée à Chevetogne.
- **Un séjour à Bohan** a été organisé avec un groupe de 6 jeunes. Ce séjour en auberge de jeunesse a été une occasion de faire du vélo, de la marche, du kayak, et de visiter le château de Bouillon. Nous avons également organisé un séjour camping/vélo avec 11 jeunes (jeux d'eau, jeux de société, Koh Lanta, ...).
- Des activités ponctuelles (expositions, activités sportives, activités culturelles, ateliers culinaires, ...) ont eu lieu, principalement le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Le nombre de jeunes dépend des véhicules disponibles – entre 6 jeunes et 12 jeunes s'il y a un second véhicule. Ces activités permettent de créer le lien avec les jeunes et les familles. L'idée est également de promouvoir le « Vivre ensemble » et d'identifier des problématiques à aborder dans nos actions futures.
- Nous sommes **ambassadeurs du projet "Boîte à kdo"**, en partenariat avec "*La Fabrique de Soi*". Nous avons été soutenus par les élèves des écoles primaires de Braine-le-Château. Une centaine de boîtes ont été récoltées.

- La participation au carnaval : 15 participants : création d'un char et d'une chorégraphie avec le groupe de jeunes.
- **Projet « Ambassadeur de propreté »** : inscription d'un groupe de jeunes dans le quartier où se situe le service. Ce projet a pu être maintenu – 7 ramassages ont été organisés avec 7 jeunes et une maman.
- **Projet vélo** : Nous avons constitué un parc de vélos au sein du service jeunesse. De régulières sorties à vélo sont organisées par les animateurs jeunesse. Des vélos peuvent être mis à disposition de jeunes n'en disposant pas.
- Une activité « Halloween » : atelier culinaire, film, balade nocturne.
- **Un repas de Noël** : organisation d'un repas à destination de 40 personnes isolées.
- **Travail de proximité** : plusieurs fois par semaine, nos référents jeunesse effectuent du travail de proximité dans les quartiers et dans les familles.
- **Suivi et accompagnements sociaux** : Des accompagnements de famille sont pris en charge par la responsable de service (suivi scolaire, rendez-vous SAJ et SPJ, PMS, Police, ...)
- **Accompagnement des Familles ukrainiennes** : suivi des inscriptions dans les écoles.
- **Soutien scolaire dans les écoles primaires** : 3 bénévoles restent disponibles pour aider les enfants en difficulté de l'école communale.
- **Les Mamies conteuses** : 5 mamies conteuses se partagent les lectures dans les écoles pour les élèves entre la 2^{ème} maternelle et la 2^{ème} primaire.
- **Le projet intergénérationnel** : Notre service met en lien les élèves de 2^{ème} primaire avec les résidents de la Seniorie de Braine-le-château. Des visites sont prévues 1 fois par mois pendant l'année scolaire.

5/ Divers :

- Mise en place d'un groupe de parole sur le thème « Se respecter et se faire respecter » en collaboration avec le psychologue du réseau 107. Cet atelier est prévu pour un groupe de 8 à 10 personnes.
- Mise en place avec « Article 27 » d'une animation DIGI Défi – utilisation des écrans pour les enfants jusqu'à 6 ans et à destination des parents : 5 personnes y ont participé.

9. ENSEIGNEMENT

Globalement (maternelles + primaires), la population scolaire de l'école communale au 30 septembre 2024 était de 385 élèves admissibles aux subventions.

9.1. SECTION MATERNELLE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Sur base de la population scolaire dénombrée, voici l'encadrement qui a été établi en section maternelle pour la période du **1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025** :

SECTION MATERNELLE Implantation	Élèves inscrits admissibles <i>Situation au 30/09/2023</i>	Nombre d'emplois subventionnés <i>Situation au 01/10/2023</i>
	Situation au 30/09/2024	Situation au 01/10/2024
Braine-le-Château	71 → 77	3,5 = 4,0
Nouvelles	33 → 35	2,0 = 2,0
Wauthier-Braine	26 → 29	2,0 = 2,0
TOTAUX	130 → 141	7,5 = 8,0

L'école bénéficie donc de 8 emplois temps plein en section maternelle jusqu'au 30 septembre 2025.

Deux périodes d'accompagnement de Primo-Arrivants (une en section maternelle, une autre en section primaire) sont également octroyées. La Communauté française ne subventionne cependant plus aucune période « FLA » (*Français Langue d'Apprentissage*) pour l'année scolaire en cours.

Le Pouvoir organisateur a consenti (Conseil communal du 11 septembre 2024) à subventionner un mi-temps du 26 août au 30 septembre 2024, date du comptage et de l'augmentation de cadre maternel aux *Rives du Hain* (de 7,5 à 8 équivalents temps plein).

Les implantations de Braine-le-Château et de Noucelles se voient chacune créditées d'un mi-temps supplémentaire depuis le comptage du 18 novembre 2024.

Notons que, des 5 emplois supplémentaires accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, seuls 3 emplois sont maintenus pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. Il s'agit :

- de deux contrats PART-A.P.E., réservés aux **puéricultrices**, qui ont été attribués à l'implantation de Noucelles (Madame [REDACTED]) et à l'implantation de Wauthier-Braine (Madame [REDACTED]).
- d'un emploi – sous contrat A.P.E. - de **puéricultrice** octroyé à Madame [REDACTED] à l'implantation de Braine-le-Château.

9.2. SECTION PRIMAIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

La population scolaire dénombrée le 15 janvier 2024 détermine l'encadrement subventionné à la rentrée d'août 2024. Au 15 janvier 2024, l'école comptait - en section primaire - **262** élèves admis aux subventions. Il y en avait **255** au 30 septembre 2024. La population scolaire dénombrée ne différant pas de plus de 5% par rapport à celle que comptait l'établissement au 15 janvier 2024, le capital-périodes est maintenu au 1^{er} octobre 2024.

On compte 13 "véritables" titulariats de classes primaires sur l'ensemble des implantations et l'école :

- se voit attribuer, au 1^{er} octobre 2024, **23 périodes d'accompagnement personnalisé** des élèves du premier degré, remplaçant ainsi le dispositif de *renforcement de l'encadrement au premier degré* ;
- ne compte plus d'encadrement de "FLA" (Français-Langue d'Apprentissage), visant à « l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française » ;
- bénéficie cette année d'une période complémentaire du *SEE (Service à l'École et aux Élèves)*. Il y a donc **7 périodes** de "missions collectives" pour l'année scolaire en cours ainsi qu'**une période** subventionnée dans le cadre du programme de « *lutte contre le harcèlement scolaire* » ;
- dispense le cours de seconde langue pour les élèves du 2^{ème} degré (classes de P3 / P4). Ce cours étant devenu obligatoire – et donc subventionné – depuis l'année scolaire 2023-2024. Afin d'encadrer au mieux les élèves des 3 implantations, le Pouvoir organisateur prend en **charge 14 périodes supplémentaires** [sur les 15 inscrites au cadre non subventionné] pour assurer déjà un enseignement du néerlandais au 1^{er} degré (P1 / P2) ;
- peut utiliser le temps plein d'instituteur/trice primaire au cadre non subventionné à hauteur de **6/24** pour soutenir l'équipe éducative et assurer à toutes les classes l'aide nécessaire ;
- se voit attribuer, au 4 novembre 2024, d'un emploi complet d'instituteur/trice primaire sous contrat A.P.E.

9.3. COMMISSION PARITAIRE LOCALE POUR L'ENSEIGNEMENT ("COPALOC")

La Commission paritaire locale pour l'enseignement ("COPALOC") s'est réunie les 16 mai et 3 octobre 2024.

Le Conseil de Participation a été consulté par procédure écrite/électronique du 16 au 20 septembre 2024.

9.4. PERSONNEL

Lors de sa séance du 24 avril 2024, le Conseil communal a nommé Madame [REDACTED], à titre définitif, en qualité d'institutrice primaire à l'école communale, avec effet au 1^{er} avril 2024 dans une charge complète (24/24).

9.5. SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Tout comme les années précédentes, l'organisation du service d'accueil extrascolaire dans les écoles de l'entité (tous réseaux confondus) a été mise en place avec la collaboration de l'I.S.B.W. et grâce au financement complémentaire de six animatrices mi-temps sur budget communal.

Suivant convention approuvée par le Conseil communal le 22 février 2023, le coût de ce service facturé par l'I.S.B.W., pour la période du 28 août 2023 au 31 décembre 2023, est de 20.860,28 EUR. [dont 600,00 EUR de matériel didactique].

9.6. REPAS DE MIDI

Créé à la rentrée de septembre 2011, le service de repas chauds est opérationnel dans les trois implantations.

Suite à la passation d'un nouveau marché, la S.r.l. *TCO SERVICE* (1340 Ottignies/Louvain-la-Neuve), a été redésignée pour assurer la livraison des repas chauds à l'école (Collège du 24 juin 2022). Les repas sont toujours livrés en vrac (réchauffés au bain-marie). Ce conditionnement a été préféré aux barquettes jetables, nettement moins écologiques.

Lors de la séance du Collège du 21 juin 2024, ce marché de services a été reconduit une seconde fois pour une période d'un an.

Lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2024, le Pouvoir organisateur a décidé de prolonger le service de distribution gratuite de potage à l'École communale. Ce service est opérationnel du 4 novembre 2024, premier jour après les Congés d'Automne (Toussaint) au 21 février 2025, dernier jour d'école avant le congé de Détente (Carnaval). Le potage est distribué aux enfants dont les parents les auront inscrits au préalable auprès du secrétariat de l'école.

Dans le cadre du programme de "*soutien et amplification de l'accompagnement des cantines durables*" du Gouvernement wallon, la commune avait signé (en mars 2022) la *Convention de transition écologique – Green Deal – Cantines durables 2.0* permettant d'obtenir un subside de 0,50 EUR par repas, dans le cadre de l'*Opération Coup de pouce "du local dans l'assiette"* mise en place par l'A.s.b.l. *SOCOPRO*. Le terme de la convention était fixé au 31 décembre 2022. Le Collège a alors décidé (le 27 janvier 2023) de signer la convention relative à la nouvelle mouture de l'opération *Coup de pouce "du local dans l'assiette"* (couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024). Cette fois, le subside du Gouvernement wallon s'élève à 50% des dépenses en produits locaux (même si la dépense dépasse 1,00 EUR par jour) et atteint 70% du coût des produits locaux issus de l'agriculture biologique.

Le projet de labélisation en tant que « *Cantines durables* » lancé en 2022, s'est poursuivi dans les trois implantations de l'école communale avec, notamment, l'introduction d'une demande de subside – d'un montant maximal de 1.500,00 EUR – pour l'opération *Coup de pouce Équipement*. L'objectif était d'acquérir une fontaine à eau pour l'implantation des *Deux Tilleuls*. Le 16 mai 2023, l'A.s.b.l. *SOCOPRO* a accepté le dossier de demande de subvention pour un montant de 1.118,00 EUR couvrant ainsi l'intégralité du financement de l'acquisition.

Le 24 mars 2023, le Collège a approuvé la convention – visant à établir les engagements mutuels – à signer entre l'école communale (pour ses trois implantations) et *TCO SERVICES*, dans le cadre du processus de labellisation *Cantines durables* « *Deux radis* » (le label étant décerné par site).

Un audit du dispositif *Label Cantines Durables* a été réalisé au mois de mai 2023 dans chacune des 3 implantations de l'école communale.

Le 10 novembre 2023, le *Comité d'orientation et d'octroi* du label a pris connaissance des rapports d'audit et s'est positionné, accordant le label, niveau « 2 radis », pour les cantines des 3 implantations.

Un nouvel audit du dispositif *Label Cantines Durables* a été réalisé en mai 2024.

9.7. TRAVAUX DANS LES IMPLANTATIONS DE L'ÉCOLE COMMUNALE

L'équipe technique de la commune assure toute une série de travaux d'aménagement et d'entretien dans les différentes implantations.

❖ Le Conseil communal avait décidé, en séance du 24 novembre 2021, d'introduire la demande de permis d'urbanisme pour la démolition des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments – avec une capacité d'accueil supérieure – de l'implantation des « *Coccinelles* », rue des

Écoles, 1/A à Wauthier-Braine, auprès de l'autorité administrative compétente en vue de réaliser les travaux prévus. Le permis a été octroyé le 23 avril 2022.

Le 30 décembre 2021, le Collège communal avait décidé de participer à la procédure d'octroi de financements et subventions exceptionnels dans le cadre du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires via l'opération *Plan de Reprise et de Résilience européen* (PRR). Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé une subvention d'un montant maximal de 802.963,66 EUR. Le solde du financement des travaux sera couvert par deux emprunts, l'un à contracter auprès du "*Fonds Écureuil*" à un taux d'intérêt à 0 (zéro) %, et l'autre garanti par le "*Fonds de Garantie des bâtiments scolaires*" à un taux d'intérêt maximal d'1,25 %.

Le 29 mars 2023, le Conseil communal a fixé les conditions du marché de travaux, à passer par procédure ouverte, pour un **montant estimé** à 3.600.566,05 EUR.

Le 13 octobre 2023, le Collège communal a attribué les trois lots du marché des travaux (pour un montant total de 3.972.205,55 EUR hors T.V.A.) :

- Pour le lot 1 (Architecture/stabilité) à l'*ENTREPRISE FAVIER S.A.*, au montant total, options comprises, de **2.976.269,20 EUR hors T.V.A.** ;
- Pour le lot 2 (Égouttage, "HVAC" et Électricité) à la société *THERSA S.A.*, au montant total, options comprises, de **967.946,35 EUR hors T.V.A.** ;
- Pour le lot 3 (Ascenseur) à l'entreprise *ORONA N.V.*, au montant de **27.990,00 EUR hors T.V.A.**

Par lettre du 24 novembre 2023, la tutelle générale d'annulation du gouvernement wallon a informé le Collège communal que sa décision précitée du 13 octobre 2023 n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est devenue pleinement exécutoire.

Le 11 septembre 2024, le Conseil communal a décidé que la commune aurait recours à un prêt garanti par le « *Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires* » pour un montant de 3.060.756,46 EUR (trois millions soixante mille sept cent cinquante-six euros et quarante-six eurocents) pour garantir en majeure partie le financement du projet, entérinant de la sorte la décision de principe prise par le Collège communal le 30 août 2024.

Le 18 octobre 2024, le Collège communal décidait de lancer la consultation du marché financier, hors procédure de passation d'un marché public, en vue de contracter le prêt susvisé, de fixer la liste des établissements financiers à consulter et de fixer au 19 novembre 2024 le délai de réception des offres. Le prêt sera contracté auprès de la Banque BELFIUS, par décision du Collège communal du 22 novembre 2024.

Il sera donné ordre d'exécuter les travaux de démolition à partir du 3 février 2025.

❖ Le 24 juin 2020, le Conseil communal a approuvé le dossier de demande de permis d'urbanisme pour la seconde phase (réaménagements intérieurs) des travaux de rénovation de l'école communale de Braine-le-Château ("bâtiment 1882"). Le permis d'urbanisme a été délivré le 7 janvier 2021, en prélude au lancement de la procédure de passation du marché de travaux.

En séance du 29 juillet 2022, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché précité à *SETIP-GCUBE S.A.*, Avenue de Rusatira, 8 à 1083 Ganshoren, au montant de 706.915,48 EUR hors T.V.A.

En séance du 11 novembre 2022, le Collège communal a donné ordre d'exécuter les travaux à partir du 9 janvier 2023. Les travaux ont été achevés à la fin du 1^{er} trimestre 2024. À l'heure d'écrire ces lignes (début novembre 2024) la réception provisoire n'a pas encore eu lieu.

10. CULTURE

10.1. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

STATISTIQUES	2020	2021	2022	2023
Séances de prêt	81	96	96	93
Nombre de livres prêtés	6.958	6.870	11.766	12.385
Nombre de lecteurs	1.187	1.257	1.375	1.456
Nombre de livres	19.877	20.392	20.980	21.770
Nombre de livres achetés	308	361	406	384

La bibliothèque poursuit son développement avec une augmentation régulière du nombre de lecteurs et du nombre de prêts. Nous avons enregistré 81 nouvelles inscriptions, ce qui nous mène à un total de 1.456 fiches de lecteurs.

Le nombre de livres encodés est de 21.770 dont 384 nouveaux achats et de nombreux dons (Province, BIB Mobile, enregistrement d'ouvrages de nos réserves...).

Nous avons bénéficié d'un subside provincial de 891,00 EUR qui a été consacré au renouvellement de livres anciens et en mauvais état (300,71 EUR) et surtout à l'achat de 72 livres pour la section jeunesse (BD récentes de qualité, ouvrages de documentation et de livres spécifiques pour l'apprentissage de la lecture.)

Nous avons effectué 93 séances de prêts, ce qui nous mène à une moyenne de 133 livres par séance.

Le travail de rangement, encodage, plastification, etc. se poursuit régulièrement avec l'aide de 4 bénévoles supplémentaires qui font aussi des remplacements ponctuels lors des heures de permanence et s'occupent de l'accueil des classes les mardis et mercredis matin.

Cette année, la bibliothèque a surtout développé deux pôles d'activités :

- Le partenariat avec l'école communale voisine : toutes les classes de primaire viennent chaque mois à la bibliothèque (environ 180 enfants) ;
- Le partenariat avec la *Bibliothèque Mobile* : service communal organisé via la *Maison de la Cohésion Sociale* qui nous a permis de fort augmenter notre collection de livres en grands caractères, avec plus de 500 livres actuellement dans nos rayons, à la disposition des lecteurs de la *Bibliothèque Mobile* et également des lecteurs habituels de la bibliothèque.

10.2. ASSOCIATION BRAINE CULTURE



Créée en 2004, l'A.s.b.l. *Association Braine Culture* (ABC) poursuit les objectifs de l'ancienne *Coordination des Associations Socio-Culturelles* « CCASC ». Sa mission principale est de promouvoir le développement socioculturel de la commune et de ses environs à travers divers événements et activités.

Structure de l'Association : elle est composée de plusieurs organes :

- ° l'Assemblée générale et l'organe d'administration, responsables de la gestion et du bon fonctionnement de l'association ;
- ° Une coordinatrice, en charge de la saison culturelle, des ateliers 1440, du programme PECA et
- ° depuis septembre, une nouvelle collaboratrice culturelle en charge du périodique bimestriel « A S'cien'n' » et de la communication ;
- ° les nombreux bénévoles impliqués dans l'organisation des événements durant toute la saison.

LES COLLABORATIONS

Le développement culturel au sein de nos villages repose sur plusieurs partenariats essentiels :
° Partenaires culturels, tels que le *Centre culturel du Brabant wallon* (CCBW) et les centres culturels des communes voisines. Ces collaborations issues de la plateforme ouest, réunissent 6 centres culturels pour organiser le « *Kunsten Bo(!)s des Arts* » et « *MIKMAK* », la marionnette dans tous ses états. Cette collaboration permet d'agréments la programmation d'ABC et d'ouvrir la saison vers d'autres lieux et une autre dimension culturelle.

° Le *Royal Syndicat d'initiative de Braine-le-Château*, en charge du tourisme, est l'un des acteurs communaux avec lequel nous avons notamment lancé la première édition du *Parcours d'Artistes Brainois* organisé par ABC en lien avec l'exposition des artistes Brainois.

° Nous sommes également en collaboration étroite avec les écoles et les ouvriers communaux.

° les Associations folkloriques locales, telles que les Gilles et les Archers de Braine-le-Château, les mouvements de jeunesse et les clubs sportifs. Les associations locales et les citoyens demeurent des partenaires clés dans l'organisation des événements.

LES ATELIERS

Les Ateliers 1440 offrent des activités artistiques accessibles au public à prix réduit, tout en mettant en valeur des professionnels locaux. Parmi les activités proposées : Peinture à l'aquarelle/Dessin, Art Floral, couture, improvisation, théâtre, fanfare. De nouveaux ateliers comme le théâtre et la Fanfare Sainte-Cécile ont élargi l'offre artistique. L'ABC assure la promotion et la communication des ateliers à travers divers canaux (réseaux sociaux, "A S'crienn", flyers, etc.).

L'A S'CRIENN'

Le périodique bimestriel « A S'crienn' » continue d'informer les habitants sur les initiatives locales et les événements de la commune. Sa popularité se confirme avec un nombre croissant d'articles soumis, dépassant souvent l'espace disponible. Chaque numéro comporte un article "Zoom sur" qui met en évidence un Brainois. Saviez-vous que les pages communales ne cessent d'augmenter pour accueillir les articles de chaque service communal ?

SAISON CULTURELLE 2024

L'objectif principal d'ABC est de renforcer les liens entre les habitants et les acteurs locaux à travers des événements favorisant les rencontres et le partage des traditions. Les activités sont pensées pour être intergénérationnelles et visent à promouvoir une multitude de facettes de l'art tout en étant ouvertes à d'autres cultures.

Saison culturelle – Hiver

"Soirée bénévoles" - Les 20 ans d'ABC

Le samedi 13 janvier

Pour les 20 ans de l'A.s.b.l., ABC a organisé un « blind test » en live avec le groupe les "Van Lathem's". Soirée mémorable, ambiance conviviale et éclats de rire.

"Carnaval des enfants"

Le samedi 17 février

L'édition 2024 a accueilli de nombreux enfants particulièrement bien déguisés ! Avec un DJ dédié, des activités de bricolage, du maquillage, des animations et des petites douceurs, ils ont été comblés. Les parents ont également profité de chalets avec un bar et des snacks pour tenir le coup. À 20h, l'arrivée des *Gilles et Paysannes du Pilon* a été marquée par un grand feu illuminant le centre du village, souhaitant ainsi une arrivée rapide du printemps !

"Carnaval Bouts D'Ficelles"

Le dimanche 3 mars

L'édition 2024 a vu la participation d'une dizaine de chars, grâce à l'initiative de Brainois mobilisés pour redynamiser cet événement. Un grand merci à tous les participants, au public présent, aux *Gilles et Paysannes du Pilon*, ainsi qu'aux signaleurs et au service technique pour leur contribution à la sécurité et à la propreté du site. La presse a permis de relancer vivement le cortège et la participation des chars !

MIKMAK – en salle... Ateliers en duo

Le samedi 23 mars

Une quinzaine de familles ont participé aux ateliers de "*Théâtre d'ombres*" organisés par "*La maison du Conte et de la Littérature*". C'était l'occasion de créer des histoires d'ombres, d'inventer des héros et de vivre un moment unique en famille.

MIKMAK en tournée...

Le dimanche 24 mars

Le Moulin Banal a accueilli une septantaine de personnes pour découvrir ce lieu magique à travers le spectacle "*Un conteneur*" de la compagnie *Synecdoque*, une expérience unique avec des marionnettes, tout en intimité au cœur du Moulin Banal.

Saison culturelle - Printemps

"Parcours d'artistes" – Grand succès !

Le dimanche 7 avril

La première édition du parcours d'artistes a réuni une vingtaine d'artistes dans une dizaine de lieux. Plus d'une centaine de visiteurs ont ainsi pu découvrir leurs talents. Merci aux artistes d'avoir ouvert leurs ateliers, aux bénévoles pour leur aide, et au *Royal Syndicat d'Initiative* pour sa collaboration lors de l'exposition des Brainois.

"Kunsten Bo(!)s des Arts"

Le lundi 20 mai

Ce festival a rassemblé une multitude d'artistes des deux Brabants, offrant humour et éclats de rire sous un soleil radieux. La nouvelle animation "*La Jacqueline*" a attiré plus de 80 cyclistes, rendant cet événement encore plus convivial.

Saison culturelle - Été

"Soirée impro"

Le samedi 29 juin

Malgré des conditions météorologiques variées, la soirée impro a été un succès avec deux spectacles pleins d'humour, offrant une expérience mémorable.

"Place aux artistes" – Théâtre

Le samedi 5 juillet

Le *Magic Land Théâtre* a présenté son spectacle "*La Princesse aux pieds nus*" dans un cadre idyllique au Théâtre de Verdure, captivant le public avec rires et un jeu d'acteurs exceptionnel.

"Place aux artistes" – Kiosque

Le samedi 24 août

La 5^{ème} édition du *Kiosque musical* a attiré plus de 350 personnes, proposant une programmation éclectique avec quatre groupes aux styles variés, garantissant une expérience intergénérationnelle.

"Les Rencontres Médiévales"

Du vendredi 6 au dimanche 8 septembre

Près de 200 artistes et 100 artisans ont animé un programme riche autour du thème "*Le cheval s'invite aux Rencontres Médiévales*". Les retours des visiteurs ont confirmé le succès de cette édition. ABC avait, pour cette édition, 3 objectifs : promouvoir auprès du public la zone de la plaine, mettre en

avant les partenaires équestres de notre région en collaborant ensemble sur le thème lors des Rencontres Médiévales, enrichir la soirée d'inauguration et la rendre plus intimiste. Nous sommes heureux d'avoir pu atteindre ces objectifs haut la main. La 27^e édition est un grand cru tant au niveau de l'organisation, qu'au niveau de la qualité des prestataires.

Saison culturelle - Automne

"Lecture spectacle"

Le vendredi 25 octobre

Xavier Dumont a présenté sa lecture spectacle "*Victor Hugo, en toute intimité*". Bien que la jauge maximale n'ait pas été atteinte, le public a été conquis par sa prestation chaleureuse.

Soirée Illusion

Le samedi 9 novembre

Le magicien Frédéric a émerveillé le public avec un spectacle mêlant magie, mentalisme et hypnose, favorisant l'interaction et l'engagement du public. L'Espace Beau Bois s'est transformé en un véritable temple de l'illusion, de la magie et du mystère ! Une soirée mémorable organisée par l'Association Braine Culture, où les spectateurs ont vécu des moments inoubliables.

"Noël au théâtre"

Le samedi 14 décembre

Cet événement a offert une expérience féerique, où les spectateurs ont participé en déposant des souhaits dans une hotte, inspirant des histoires improvisées. L'atmosphère conviviale, rehaussée par l'odeur de chocolat chaud et de crêpes, a créé des souvenirs inoubliables pour les familles.

Une année 2024 exceptionnelle et inspirante !

Cette année a été marquée par des événements qui ont, non seulement renforcé le tissu culturel et communautaire de Braine-le-Château, mais ont aussi créé de véritables moments de partage et de convivialité. Grâce à la précieuse collaboration des acteurs locaux et à l'implication enthousiaste des habitants, l'Association Braine Culture a su rendre la culture accessible à tous, tout en tissant des liens solides entre tradition et modernité. Le bureau d'ABC a également dû déménager afin de pouvoir accueillir les élèves de l'école communale, implantation des *Coccinelles* durant la période des travaux de démolition et reconstruction des bâtiments. Le bureau se situe, depuis août 2024, à la Maison du Bailli, que nous remercions grandement pour le chaleureux accueil. L'avenir promet encore plus de surprises et de moments inoubliables !

 **#BraineCulture #CulturePourTous #Merci #2024**

10.3. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Au 26 novembre 2024, 231 élèves (pour **246 en octobre 2023**) différents (pour)suivent à Braine-le-Château une formation artistique de qualité. Parmi eux, 120 élèves sont originaires de Braine-le-Château.

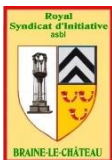
L'enseignement artistique est dispensé par 18 professeurs (à temps partiels) pour 17 options distinctes, dans le domaine de la musique, des arts de la parole ou de la danse.

Certain(e)s élèves suivent plusieurs cours dans un ou plusieurs domaines.

Sur base de l'avenant n°31 à la convention conclue entre la commune et la Ville de Nivelles (Conseil communal du 10 décembre 2024), la dotation en subventions-traitements de la Communauté française est fixée à 69 périodes/semaine pour l'année scolaire 2024-2025 (contre 73 périodes pour l'année scolaire 2023-2024) et le nombre de périodes à charge du budget communal est maintenu à hauteur de 25 unités.

Pour l'exercice 2024, une charge de 64.000,00 EUR + 1.000,00 EUR de frais techniques a été budgétisée. La ville de Nivelles facturera ses frais en début de l'année 2025.

11. ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU



LE TOURISME À BRAINE-LE-CHÂTEAU

Le *Royal Syndicat d'Initiative* (RSI) actuel fut créé le 6 avril 1957 ; il a donc 67 ans. Cependant, un Syndicat d'initiative avait déjà été créé en 1938 ! Braine-le-Château s'intéresse au développement de son tourisme depuis 86 ans !

ACCUEIL DES TOURISTES

Le Code wallon du Tourisme impose d'être ouvert au public au moins 100 jours par an, dont les week-ends de vacances (juillet et août + 3 WE au choix...) et au moins 4 heures par jour.

L'employée communale détachée accueille les visiteurs du mardi au samedi tandis que les bénévoles prennent en charge les permanences des dimanches et jours fériés. Le bureau d'accueil aura été **accessible environ 275 jours** en 2024 !

- Horaire : Du mardi au samedi de 13h à 17h.
- Les dimanches et jours fériés de 13h à 17h (d'avril à novembre). Fermé le lundi.

PROFESSIONNALISATION DU SYNDICAT D'INITIATIVE

- Le RSI est reconnu par le **Commissariat général au Tourisme (CGT)**.
- Le RSI collabore avec la **Fédération du Tourisme du Brabant wallon**.
- La Maison du Bailli est **labellisée ACCESS-I**. Cela permet d'identifier, au moyen du pictogramme affiché, le niveau d'accessibilité du lieu par rapport aux personnes à besoins spécifiques (8 catégories).
- Le RSI est **membre**, depuis juin 2019, de l'**A.s.b.l. Wallonie Belgique Tourisme (Visit Wallonia)**, organisme de promotion du tourisme wallon.
- Le RSI est **labellisé BIENVENUE VÉLO** depuis novembre 2021 afin d'offrir un service adapté aux besoins spécifiques des cyclotouristes et d'informer sur les différents réseaux et circuits vélo de la région.

COMMUNICATION ET PROMOTION

- Notre **dépliant touristique ainsi que le plan communal des rues et des sentiers** ont été réédités en 2022 et sont largement distribués aux visiteurs et aux différents opérateurs touristiques de la région.
- Mise à jour régulière du **site internet www.braine-le-chateau.be/tourisme**.
- La page **Facebook "Braine-le-Château Tourisme"** est suivie par **4.053 abonnés**. Du contenu y est créé toutes les semaines pour promouvoir les différents événements, les balades et le patrimoine local.
- Nous sommes sur **Instagram**, depuis mi-mai 2019, avec **2.119 abonnés**.

VALORISATION DES RESSOURCES TOURISTIQUES

Les atouts touristiques principaux sont : les sentiers de promenades balisés, le riche patrimoine classé et le cadre paysager rural et vallonné.

Ces ressources sont notamment valorisées par l'organisation d'activités : balade vélo, balade canine, visites guidées, expositions, concerts, concours photos, marché des producteurs locaux, visites thématiques ...

Nouveautés en 2024 :

- « **Les trésors de Max** » est une chasse au trésor destinée aux familles (enfants à partir de 6 ans) et propose de partir à la découverte de Braine-le-Château et de Wauthier-Braine (2 carnets) à travers des petites énigmes. Les carnets sont disponibles gratuitement en ligne ou au syndicat d'Initiative.
- Une **carte des producteurs locaux** a été réalisée avec l'aide de la Maison du Tourisme du Brabant Wallon. Elle est disponible gratuitement en ligne, à l'accueil du Syndicat d'Initiative et chez certains producteurs locaux.

ITINÉRAIRES DE PROMENADES

La **carte des promenades** et son **roadbook** ont été réédités à 5.000 exemplaires fin juin 2018. Un roadbook en néerlandais est disponible depuis 2021.

Les promenades digitales sur **cirkwi.com** et la chasse aux trésors sur l'application **Totemus** ont beaucoup de succès. 9.379 adeptes ont participé à la balade **Totemus** depuis sa création en 2020.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Ci-après, l'**agenda 2024** :

Vendredi 9 février :	Balade à la découverte des chouettes.
Mercredi 20 et jeudi 21 mars :	Journées wallonnes de l'eau : visite de la station d'épuration.
Dimanche 24 mars :	Journées wallonnes de l'eau : visite du moulin banal.
Vendredi 29 mars :	Vernissage de l'exposition des artistes à 19h30.
Du 30 mars au 28 avril :	11^e Exposition des artistes brainois.
Du 4 mai au 2 juin :	Exposition : Braine-le-Château en illustrations par Valy Hart.
Samedi 11 mai :	Balade à la découverte de nos réserves naturelles : la Réserve de l'Ermitage à 14h.
Samedi 18 mai :	Marché de printemps des producteurs locaux.
Du 17 au 20 mai :	Exposition d'orchidées au Moulin Banal.
Samedi 1 ^{er} et dimanche 2 juin :	Week-end Parcs et Jardins de Wallonie : visites guidées du parc du château.
Dimanche 2 juin :	Balade découverte à vélo.
Dimanche 9 juin :	17^e Rallye de voitures anciennes.
Dimanche 16 juin :	Participation à la Fête de l'été.
Samedi 29 juin :	Petit tour de Braine-le-Château.
Vendredi 23 août :	23^e Concert au Château.
Samedi 7 et dimanche 8 septembre :	Journées du Patrimoine.
Samedi 21 septembre :	Balade à la découverte de nos réserves naturelles : la Bruyère Mathias à 14h.
Dimanche 6 octobre :	Balade à la découverte des champignons à 9h45.
Dimanche 6 octobre :	Marché d'automne des producteurs locaux.
Du 28 sept au 27 octobre :	Exposition du Concours Photos.
Dimanche 20 octobre :	Canimarche.
Vendredi 8 novembre :	Repas des bénévoles.
Vendredi 13 décembre :	Concert de Noël.
Samedi 14 et dimanche 15 décembre :	Le Village du Père Noël.

Le Syndicat d'initiative organise des manifestations qui attirent tous types de public pour venir découvrir le village.

De plus, près de 1.000 visiteurs ont participé aux différentes visites guidées organisées par le Syndicat d'Initiative et 1.500 personnes ont poussé la porte de l'Office de Tourisme, établi à la Maison du Bailli, pour prendre des informations.

12. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La subvention communale globale de **15.000,00 EUR** inscrite au budget de l'exercice 2024 pour soutenir des projets de développement, sur proposition de l'association de fait dénommée "*Solidarité internationale Wauthier-Braine-le-Château*" (anciennement *Commission Tiers-Monde de Braine-le-Château*), a été affectée aux projets suivants :

❖ Les informations suivantes seront présentées au Conseil communal du 30 décembre 2024 :

- 1) un montant de **1.420,00 EUR (mille quatre cent vingt euros)** au profit de l'organisation "**ABANTU ZAMBIA**" A.s.b.l., route de Beaumont, 62 à 1380 Lasne, pour participer au projet d'installation d'éclairage individuel par panneaux solaires (à Chitulu, Zambie) dans 4 maisons de professeurs et d'un panneau solaire plus puissant dans le bureau pour l'usage d'un ordinateur et d'une imprimante ;
- 2) un montant de **2.540,00 EUR (deux mille cinq cent quarante euros)** au profit de l'organisation "**AL-SANABEL**" A.s.b.l., Faubourg de Charleroi, 98A à 1400 Nivelles, pour le financement, en Cisjordanie occupée,
 - ° des réparations des dégâts en tous genres causés par les colons et

- ° de la fourniture de jus de raisin aux diverses associations, écoles et orphelinats qui n'ont plus les moyens de s'en procurer ;
- 3) un montant de **3.000,00 EUR (trois mille euros)** au profit de l'organisation non gouvernementale "**ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES**" A.s.b.l., Grand'Place, 8 à 1440 Braine-le-Château, pour participer au projet de mise à disposition, pour les étudiants de classes terminales de la section agricole, de parcelles de cultures pour le maraîchage à Pô (au Burkina Faso) ;
 - 4) un montant de **1.500,00 EUR (mille cinq cents euros)** au profit de l'organisation "**HOPE OF FAMILY**" A.s.b.l., Mubuga cell, Shyogwe, Muhanga District, Southern province (Rwanda) [contact en Belgique : Abbé Émile NTIVUGURUZA, rue de la Libération, 3 à 1440 Braine-le-Château], pour participer au projet de fourniture de 30 porcs aux familles les plus pauvres du village de Muhanga (Rwanda) afin d'améliorer leurs conditions de vie ;
 - 5) un montant de **3.000,00 EUR (trois mille euros)** au profit de l'organisation non gouvernementale "**LES ÎLES DE PAIX**", rue du Marché, 37 à 4500 Huy, pour "*suivi et formations agricoles complémentaires individualisées aux 161 familles participantes du projet de « ceinture alimentaire vert » autour de la ville montagnaise de Cochabamba (Bolivie)*" ;
 - 6) un montant de **3.540,00 EUR (trois mille cinq cent quarante euros)** au profit de "**TERRES ROUGES**" A.s.b.l. (adresse de contact : Avenue Albert, 49 à 1190 Bruxelles), pour participation au salaire de l'animatrice de l'atelier couture de Cotonou (Bénin) qui fait un travail remarquable permettant à des jeunes filles de construire leur vie. Son salaire annuel actuel est de 2.500,00 EUR, ce qui ne lui suffit pas pour financer l'éducation de ses deux enfants.

13. POLICE & SÉCURITÉ

13.1. FINANCES

1.1 POLICE (ZONE OUEST BRABANT WALLON)

Par délibération du Conseil communal (27 décembre 2023), la contribution de Braine-le-Château à la dotation communale globale de la Zone de police *Ouest Brabant wallon* pour l'exercice 2024 a été fixée à **1.492.390,44 EUR**. Cette dotation correspond, pour chaque exercice, à 19,09 % de la dotation totale versée par les 4 communes composant la Zone (suivant clef de répartition appliquée depuis sa création).

1.2 SERVICE D'INCENDIE (ZONE DE SECOURS DU BRABANT WALLON)

Par arrêté du 4 décembre 2023, M. le Gouverneur de la Province a fixé les dotations des 27 communes du Brabant wallon pour l'exercice 2024. Le montant à charge de Braine-le-Château a été fixé à **324.549,86 EUR**. On note une augmentation de 1.561,39 EUR par rapport à l'année précédente.

13.2. POLICE ADMINISTRATIVE

❖ Règlement communal complémentaire au règlement général de police de la circulation routière

1. Le Conseil communal a adopté, en séances des 29 novembre 2023, 27 décembre 2023, 27 mars 2024 et 25 juin 2024 différentes inscriptions de nouvelles mesures relatives au stationnement [emplacements de stationnement pour personnes handicapées (publics ou à titre individuel), emplacements de stationnement de type « Kiss & Ride » ou à durée limitée]. Ces différentes décisions ont été soumises à l'*Agent d'approbation* compétent du Service public de Wallonie via l'application du *Guichet des Pouvoirs locaux* : <https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/>. Par lettres des 4 janvier 2024 (réf. 2023-068091 et 2023-068092), 30 janvier 2024 (réf. : 2024-070858), 29 février 2024 (réf. : 2024-073551), 29 mars 2024 (2024-073557), 10 avril 2024 (réf. : 2024-078195 - lettre de refus), 22 avril 2024 (réf. : 2024-078194) et 26 juillet 2024 (réf. : 2024-088365), ce Fonctionnaire a déclaré les différents dossiers comme ayant "*été examinés et clôturés*" et que ceux-ci pouvaient "*être mis en œuvre*".
2. Le Conseil communal a adopté, en séance du 11 septembre 2024, les modifications et inscription de nouvelles mesures. Cette décision a été soumise à l'*Agent d'approbation* compétent du Service public de Wallonie via l'application du *Guichet des Pouvoirs locaux* : <https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/>.

Par (5) lettres du 23 septembre 2024 (réf. : 2024-091332, 2024-091333, 2024-091335, 2024-091338 et 2024-091341) le Fonctionnaire délégué a déclaré les 5 dossiers comme ayant "été examinés et clôturés" et que ceux-ci pouvaient "être mis en œuvre" :

Mesures à soumises à l'agent d'approbation :

I. Mesures relatives à la rue Auguste Latour (à l'entrée de l'agglomération en venant de Ittre):

Article 1^{er} : L'article 7A (il est interdit de circuler à une vitesse supérieure à celle indiquée par le signal C43) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Il est interdit de circuler à une vitesse supérieure à 50km/h à 150 m de l'entrée de l'agglomération.

La mesure sera matérialisée par le signal C43 (« 50 »).

Article 2 : L'article 11C (la priorité est conférée, par panneaux B21) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Une priorité de passage est établie pour les conducteurs quittant l'agglomération (à hauteur du coussin berlinois installé dans le haut de la rue, à la limite avec l'agglomération d'Ittre) de Braine-le-Château à hauteur du rétrécissement central.

La mesure sera matérialisée par les signaux B19 pour les conducteurs tenus de céder le passage et B21 pour les conducteurs prioritaires.

Article 3 : L'article 12J (Canalisation de la circulation – une zone d'évitement est tracée sur la voie) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Des zones d'évitement striées de forme trapézoïdale d'une base de 15m disposées en vis-à-vis, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3m50 au niveau du coussin berlinois (de type 50 km/h), sont établies à hauteur de l'entrée d'agglomération de Braine-le-Château.

La mesure sera matérialisée par les marques au sol de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975, du signal A7 complété du panneau additionnel reprenant la mention « Dispositif ralentisseur » ainsi que du panneau additionnel de type Ia « 100m », conformément à la circulaire ministérielle de mai 2002.

II. Mesures relatives à la rue Boularmont (à hauteur du pont enjambant le Hain) :

Article 4 : L'article 11C (la priorité est conférée, par panneaux B21) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Une priorité de passage est établie à la hauteur du pont enjambant le Hain pour les conducteurs se dirigeant de la rue Robert Ledecq vers la rue du Try et le Parc industriel.

La mesure sera matérialisée par les signaux B19 pour les conducteurs tenus de céder le passage et B21 pour les conducteurs prioritaires.

III. Mesures relatives à la partie haute du Vieux Chemin de Nivelles :

Article 5 : L'article 7A (il est interdit de circuler à une vitesse supérieure à celle indiquée par le signal C43) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Une zone 30km/h est réalisée dans le tronçon compris au départ de la rue de la Longue Semaine jusqu'au croisement avec la seconde partie du Vieux Chemin de Nivelles (située derrière le magasin *Intermarché*), conformément au plan, tel qu'annexé à la présente délibération.

La mesure sera matérialisée par les signaux F4a et F4b ainsi que les aménagements rendant cohérent la limitation de vitesse souhaitée.

IV. Mesures relatives à la zone 30 du centre de la localité de Braine-le-Château :

Article 6 : L'article 7A (il est interdit de circuler à une vitesse supérieure à celle indiquée par le signal C43) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Une zone 30km/h est instaurée dans le centre du village. Les rues intégrées dans ladite zone sont les suivantes :
 - Rue de la Station ;
 - Rue Marcel Plasman ;
 - Rue Mont Olivet ;
 - Rue Auguste Latour (portion comprise entre la Grand' Place jusqu'au croisement avec « Les Colir » ;
 - Grand'Place ;
 - Rue des Commerçants.

La mesure sera matérialisée par les signaux F4a et F4b ainsi que les aménagements rendant cohérent la limitation de vitesse souhaitée.

V. Mesures relatives à la rue Robert Ledecq :

Article 7 : L'article 12.E (des passages pour piétons sont délimités) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Un passage pour piétons est délimité rue Robert Ledecq, après la rue du Chêne Usé, côté gauche de la voirie en direction de Noucelles, et plus précisément à hauteur du point d'éclairage public n°

403/00330. Il ne pourra être délimité que pour autant qu'un trottoir soit aménagé depuis le point d'éclairage public précité jusqu'au trottoir existant (lequel se termine à hauteur du garage de l'habitation portant le n° 2).

La mesure sera matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3. de l'Arrêté royal du 1^{er} décembre 1975.

Mesure qui ne nécessite pas un règlement complémentaire :

Article 8 : L'article 16.C.3 (le stationnement est obligatoire sur la chaussée) du règlement communal complémentaire est complété comme suit :

- Rue Marcel Plasman du n° 6 au n° 24 (actuellement, il est autorisé en partie sur l'accotement ou sur le trottoir, avec le marquage au sol approprié).

La mesure sera matérialisée par la signalisation verticale (signal E9g) et par la modification des lignes blanches au sol.

13.3. GARDIENS DE LA PAIX

Le staff fonctionne normalement sur base d'un cadre de 6 personnes uniquement rétribuées/indemnisées, il faut le rappeler, au moyen de chèques A.L.E. à charge de la commune. Actuellement, le staff est plus que jamais déforcé puisqu'il ne compte plus qu'une seule personne : Madame [REDACTED].

En séance du 6 septembre 2024, le Collège communal a désigné Madame [REDACTED] en qualité de Gardienne de la paix avec effet au 9 septembre 2024. Malheureusement (pour la commune), le 11 octobre 2024, Madame [REDACTED] a notifié la cessation de l'exercice de sa fonction car elle a trouvé un emploi.

À l'heure d'écrire ces lignes (début novembre 2024) une nouvelle candidature a été réceptionnée. Gageons que celle-ci débouche sur une mission de plus longue durée que la précédente.

13.4. STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE

Par décision du Conseil communal prise en séance du 22 octobre 2014, une zone de stationnement à durée limitée (*zone bleue* - 60 minutes) a été créée aux endroits suivants :

- rue de Mont Saint-Pont (entre la rue des Radoux et la rue Libert Lanis),
- rue Libert Lanis,
- rue Charles Herman.

Par ordonnance de police temporaire, le Collège communal a approuvé, en séance du 2 octobre 2015, l'élargissement de cette zone en incluant :

- le tronçon de la rue de Mont Saint-Pont compris entre la rue Libert Lanis et le croisement avec la N28 (carrefour des "quatre bras"),
- la rue Latérale.

Cette mesure est devenue permanente par décision du Conseil communal (séance du 24 juin 2020).

Suivant le règlement communal relatif à la carte de riverain (adopté en séance du 25 mars 2015 par le Conseil communal), **61 cartes** ont été attribuées dans la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 inclus.

Ces demandes ont été faites suite à un changement d'immatriculation, un emménagement ou encore la fin de validité d'une carte délivrée antérieurement.

14. TRAVAUX ET PATRIMOINE

Sans dresser de liste exhaustive des nombreuses réalisations, voici un large aperçu des plus importantes :

14.1. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021– "PIC" :

En date du 29 mai 2019, le Conseil communal a approuvé comme suit le projet de plan d'investissement communal 2019-2021 :

Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais) (Montants en EUR T.V.A. comprise)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1) (Montants en EUR - T.V.A. comprise)
		SPGE	autres intervenants			

		(Montants en EUR T.V.A. comprise)		(Montants en EUR - T.V.A. comprise)	(Montants en EUR - T.V.A. comprise)	
1	Amélioration de l'avenue Reine Astrid (partie) et de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine	914.518,60	88.500,00	826.018,60	330.407,44	495.611,16
2	Amélioration des rues Idès Vanshepdael, aux Racines et du Bois d'Apechau	1.600.456,55	433.050,00	1.167.406,55	466.962,62	700.443,93
TOTAUX					797.370,06	1.196.055,09

AMÉLIORATION DE L'AVENUE REINE ASTRID (PARTIE) ET DE LA PLACE DE NOUCELLES À WAUTHIER-BRAINE

Par décision du 5 avril 2019, le Collège communal a décidé de lancer des discussions avec l'auteur de projet, la S.r.l. DE CEUSTER & Associés, afin de mettre un terme à la relation contractuelle. En effet, il est apparu que le dossier de permis d'urbanisme approuvé par le Conseil communal en date du 25 avril 2018 est entaché de fâcheuses approximations (les profils type ne correspondent pas au plan terrier du projet ; le bureau n'a pas réalisé de relevé complet des abords du projet impliquant le dessin d'une piste cyclable là où des trottoirs surélevés se trouvent devant les maisons ; diverses remarques ont été formulées sur les annexes à la demande de permis d'urbanisme ; elles n'ont jamais fait l'objet des corrections nécessaires).

En date du 3 mai 2019, le Collège a donc décidé, après contact avec la S.r.l. DE CEUSTER, de résilier, avec effet immédiat, le contrat conclu en exécution de sa délibération du 16 juin 2010 dans le cadre du projet d'égouttage et d'amélioration de la Chaussée d'Ophain à Wauthier-Braine.

En parallèle, le Conseil communal a décidé (en date du 24 avril 2019) de fixer les conditions d'un nouveau marché de services d'étude. Le Collège a attribué ce marché au bureau H.C.O. en date du 24 mai 2019.

De nouveaux relevés ont permis de faire avancer l'étude des aménagements et l'auteur de projet a établi le dossier de demande de permis d'urbanisme qui a fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal en date du 21 octobre 2020.

Suite à l'enquête publique, des modifications légères ont été apportées au projet et celles-ci ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal en date du 27 octobre 2021.

Le permis a finalement été attribué par la Fonctionnaire déléguée en date du 2 mai 2022.

En parallèle, le dossier de mise en adjudication des travaux a été approuvé (22 décembre 2021) et modifié (27 avril 2022) par le Conseil communal. L'avis de marché a été publié le 28 avril 2022 et l'ouverture des offres a eu lieu en date du 3 juin 2022.

Le 28 juin 2022, le Collège communal a donc pu attribuer le marché de travaux à la S.A. TRAVEXPLOIT pour la somme de **1.607.240,39 EUR hors T.V.A. (travaux de voirie) + 194.198,16 EUR (travaux d'égouttage) = 1.801.438,55 EUR hors T.V.A. + 337.520,48 EUR (T.V.A. 21% sur travaux de voirie) = 2.138.959,03 EUR T.V.A. comprise (montant hybride).**

Fin 2022, des réunions d'organisation du début de chantier et de coordination avec les « impétrants » ont été organisées (17 octobre et 18 novembre 2022).

Le Collège communal a pu donner ordre à l'entrepreneur d'exécuter les travaux à partir du 15 mai 2023. En cette fin d'année 2024, les travaux sont toujours en cours.

14.2 - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2022-2024- "PIC" + « PIMACI »

PIC - Une lettre du 31 janvier 2022 de Monsieur **Christophe COLLIGNON**, alors Ministre régional wallon **du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville**, informe la Commune que l'enveloppe calculée pour les années 2022 à 2024, suivant les critères définis au Code wallon de la Démocratie locale et de la décentralisation, est de **450.146,70 EUR**.

PIMACI (*Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité*) – Une lettre du 5 juillet 2022 de Monsieur **Philippe HENRY**, alors Ministre régional de la **Mobilité**, informe la Commune de la possibilité de combiner, sur un même projet, les subsides « PIC » et « PIMACI » : **411.515,76 EUR**.

Le Conseil communal a donc décidé, en séance du 14 septembre 2022, d'approuver le projet de plan d'investissement communal 2022-2024 et, le 22 février 2023, de le modifier en fonction d'une mise à jour des estimatifs et de l'avis reçu de la S.P.G.E. sur les travaux d'égouttage.

En date du 5 mai 2023, Monsieur **Christophe COLLIGNON**, alors Ministre régional wallon du **Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville** a fait savoir que le plan d'investissement communal 2022-2024 est approuvé comme suit (Montants en EUR) :

Année		2023	2023	2024	2024	2019-2021	TOTAUX
N°		1	2	3	4	5	
Intitulé de l'investissement		Courte Station	Idès Vanshepdael	Racines	Station	Astrid – Noucelles	
Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)		229.858,86	463.881,63	886.992,00	259.372,58	194.198,00	2.034.303,07
Estimation des interventions extérieures	SPGE autres intervenants		135.000,00	104.364,00		194.198,00	433.562,00
Travaux non subsidiables							0,00
Estimation des montants à prendre en compte pour la subvention		229.858,86	328.881,63	782.628,00	259.372,58		1.600.741,07
Travaux subsidiables dans le plan d'investissement communal (PIC)				782.628,00	259.372,58		1.042.000,58
Travaux subsidiables dans le plan d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI)	Vélos	26.883,78	200.611,95				227.495,73
	Piétons	123.187,68	128.269,68				251.457,36
	Intermodalité	79.787,40					79.787,40
	PIC	0,00	0,00	493.055,64	163.404,73		656.460,37
Estimation de l'intervention régionale PIMACI (5% de majoration)	Vélos (50 % de l'enveloppe)	22.582,38	168.514,04	0,00	0,00		191.096,41

pour essais compris)	Piétons (20 % de l'enveloppe)	103.477,65	107.746,53	0,00	0,00		211.224,18
	Intermodalité (30 % de l'enveloppe)	67.021,42	0,00	0,00	0,00		67.021,42
	Total	193.081,44	276.260,57	0,00	0,00		469.342,01

Pour les trois premiers intitulés du plan répertoriés ci-dessus, les dossiers ont été instruits en 2024. Le 25 juin 2024, le Conseil communal a approuvé une première version des dossiers à soumettre à l'autorité subsidiaire ainsi qu'à l'*in BW* (Maitre d'ouvrage en matière d'égouttage pour les dossiers Vanshepdael et Racines).

Après correction des remarques formulées par ces autorités, les dossiers ont fait l'objet d'un deuxième passage au Conseil communal en date du 11 septembre 2024.

Les procédures ouvertes ont été lancées et les offres reçues en date du 22 octobre 2024.

14.2.1 – RUE COURTE DE LA STATION

Le Conseil communal a décidé (25 juin et 11 septembre 2024) de lancer un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la rue Courte de la Station à Braine-le-Château. Le marché, dont le montant était estimé à 529.438,35 EUR (hors T.V.A.), a été lancé en procédure ouverte.

Le marché de travaux a été attribué par le Collège communal (6 décembre 2024) à la S.A. MELIN au montant de 613.182,08 EUR hors T.V.A.

14.2.2 – RUE IDÈS VANSCHEPDAEL

Le Conseil communal a décidé (25 juin et 11 septembre 2024) de lancer un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la rue Idès Vanshepdael (-pie) à Braine-le-Château. Le marché, dont le montant était estimé à 718.810,62 EUR (hors T.V.A.), a été lancé en procédure ouverte.

Le marché de travaux a été attribué par le Collège communal (6 décembre 2024) à la S.A. GECIROUTE au montant de 849.780,02 EUR hors T.V.A.

14.2.3 – RUE AUX RACINES

Le Conseil communal a décidé (25 juin et 11 septembre 2024) de lancer un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la rue aux Racines (-pie) à Braine-le-Château. Le marché, dont le montant était estimé à 788.148,05 EUR (hors T.V.A.), a été lancé en procédure ouverte.

Le marché de travaux a été attribué par le Collège communal (6 décembre 2024) à la S.A. MELIN au montant de 912.972,31 EUR hors T.V.A.

14.3 - APPEL À PROJETS « CŒUR DE VILLAGE 2022-2026 » :

Par une circulaire du 14 mars 2022, Monsieur **Christophe COLLIGNON**, alors Ministre régional wallon du **Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville**, a lancé un appel à projets à destination des communes de moins de 12.000 habitants visant à « *concentrer les moyens nécessaires pour mettre en œuvre certains projets intégrant des thématiques, telles que par exemple la création*

d'espaces publics polyvalents durables et plus faciles à entretenir ou plus globalement l'amélioration du cadre de vie ».

À la clé, un montant de 500.000,00 EUR de subsides, au taux de 80%, pour un projet d'aménagement d'un des cœurs de villages de la Commune. En séance du 14 septembre 2022, le Conseil a décidé d'approuver le dossier de candidature des travaux d'aménagement de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine. L'objectif était de permettre au dossier d'aménagement de l'avenue Reine Astrid et de la Place de Noucelles (voir supra 14.1) de bénéficier de deux enveloppes de subsides, le PIC 2019-2021 et le Cœur de Village 2022-2026.

C'est en date du 5 janvier 2023 que la bonne nouvelle arrive par une lettre du *Service Public de Wallonie, Direction des espaces publics subsidiés*, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur, sous couvert de laquelle est notifié l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Christophe COLLIGNON, octroyant une subvention de 500.000,00 EUR.

Le début d'année 2023 a été mis à profit pour mener les premières étapes de ce dossier, notamment la tenue d'une réunion plénière. Le Conseil communal a ensuite été invité à valider (28 juin 2023) le dossier à introduire, au stade de projet, *via* le *Guichet des Pouvoirs locaux*.

L'administration wallonne ayant validé ce dossier, le Collège communal a approuvé (12 octobre 2023) le dossier à encoder au stade suivant, celui de « l'attribution ». La validation de cette dernière étape par les services du SPW en date du 29 avril 2024 a permis de considérer le subside comme réellement acquis.

14.4. TRAVAUX COMMUNAUX – VOIRIES :

RUE DES CATTYS.

Le Conseil communal a décidé (29 mars 2023) de lancer un marché de travaux visant la rénovation d'une partie de la rue des Cattys à Braine-le-Château. Le marché, dont le montant était estimé à 116.128,75 EUR (hors T.V.A.), a été lancé en procédure négociée sans publication préalable. Cependant, les offres reçues étaient toutes supérieures au seuil de la procédure, soit 140.000,00 EUR hors T.V.A. Des négociations ont été menées et, le 24 novembre 2023, le Collège communal a pu attribuer le marché de travaux, réduit dans son volume de travail, à la S.r.l. *Entreprise Vincent WUYTS*, rue de la Ferme du Pré, 10 à 1461 Ittre, au montant de 120.737,63 EUR + 25.354,90 EUR (T.V.A. 21%) = 146.092,53 EUR T.V.A. comprise.

Les travaux ont été totalement réalisés et le décompte final de l'entreprise s'élevant à 128.073,13 EUR (travaux) + 2.164,25 EUR (révision) + 27.349,85 EUR (T.V.A. 21%) = 157.587,23 EUR T.V.A. comprise (cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et vingt-trois eurocents) a été approuvé par le Collège communal en date du 19 juillet 2024.

14.5. PROJETS IMPORTANTS DE RÉNOVATION

ÉGLISE SAINT-REMY (PLACE DES MARTYRS À BRAINE-LE-CHÂTEAU)

En 2016, la Fabrique d'église de la Paroisse Saint-Remy de Braine-le-Château sollicitait, par la voix de son Président, l'intervention de la commune pour la prise en charge du dossier de travaux de rénovation de son église (propriété de la Fabrique). Cependant, à l'époque, la commune était déjà bien engagée dans le projet de rénovation de l'église Saints Pierre et Paul de Wauthier-Braine. Pour rappel, les travaux de rénovation de ce chantier n'ont été achevés que fin de l'année 2023.

En séance du 21 février 2024, le Conseil communal a approuvé la convention de collaboration à signer entre la Commune et la Fabrique d'église, laquelle convention a pour objet de désigner la commune en qualité de « *Maître d'ouvrage délégué* » en vue de la passation d'un marché de services d'études relatif à la réalisation des travaux de rénovation extérieure (dans un premier temps) de l'église.

Par délibération du 27 mars 2024, le Conseil communal a décidé de passer un marché de services ayant pour objet l'étude, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux de rénovation en question.

Le 4 avril 2024, le Collège communal fixait la liste des 4 opérateurs économiques à consulter dans le cadre de ce marché en invitant ceux-ci à remettre leur offre pour le 13 mai 2024 au plus tard. Les 2 offres réceptionnées dans le délai imparti émanaient des bureaux *ORIGIN ARCHITECTURE &*

Le 9 août 2024, le Collège décidait d'attribuer le marché de services d'études au bureau COSTER & VANDEN EYNDE ARCHITECTES, au montant de 61.187,00 EUR hors T.V.A., soit 74.036,27 EUR.

Dans un premier temps, cette décision a été soumise (le 12 août 2024) à la Fabrique d'église avec invitation à la faire entériner par son Conseil. Ensuite, elle a été soumise (le 20 août 2024) à la tutelle générale d'annulation du Gouvernement wallon via l'application *Guichet des Pouvoirs locaux*.

Par délibération de son Conseil (16 août 2024), la Fabrique a approuvé la décision d'attribution du marché de services d'études et, par lettre du 19 septembre 2024, le Fonctionnaire compétent a déclaré que le dossier n'appelaient aucune mesure de tutelle et était devenu pleinement exécutoire.

Par lettre du 20 septembre 2024, il a été donné ordre au bureau COSTER & VANDEN EYNDE ARCHITECTES de commencer sa mission d'étude du projet.

CHAPELLE SAINTE-CROIX

La Chapelle Sainte-Croix sise rue Sainte-Croix est une propriété communale et un bien classé comme monument et comme site avec ses « alentours immédiats » (lequel site est propriété de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy).

En séance du 23 juin 2023, le Collège communal avait pris connaissance

° de l'état de dégradation avancée de la toiture de l'édicule (ardoises déchaussées, pièces de boiseries de la charpente à nu et en partie pourries) ;

° de la proposition d'un expert local (M. [REDACTED], Architecte spécialisé en restauration de bâtiments anciens) pour effectuer gracieusement un examen plus approfondi de la situation, avec le concours de M. [REDACTED] (agent du service des travaux).

Le rapport (document en 17 pages), dressé gracieusement par l'expert susvisé, a été transmis au Collège communal lors de sa séance du 16 février 2024. Ce rapport a été établi suite à un relevé par drone permettant d'avoir une vue d'ensemble du monument et de pouvoir observer les zones moins accessibles.

Sur base du rapport, une estimation du coût des travaux a été établie par le service communal de l'urbanisme, pour un montant de 84.876,00 EUR hors T.V.A., soit 102.699,96 EUR T.V.A. comprise.

Le montant des honoraires pour l'auteur de projet à désigner pour l'étude, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux de rénovation de la couverture en ardoises et de son support a, lui, été estimé à 18.672,72 EUR hors T.V.A.

En conséquence, le Collège communal a décidé (en séance du 15 mars 2024) de passer un marché de services d'étude du projet de rénovation et, par la même occasion, il a sélectionné les opérateurs économiques à consulter, lesquels ont été invités à remettre offre pour le vendredi 26 avril 2024 au plus tard.

Trois bureaux d'architecture ont remis offre dans le délai imparti et, en séance du 14 juin 2024, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à l'*Atelier d'Architecte Valérie RUIDANT S.r.l.*, dont le siège social est établi rue Haie Genette, 9 à 5651 Berzée (Walcourt), aux conditions fixées par le Collège communal et à celles de son offre datée du 29 avril 2024 pour un montant maximum de 22.275,00 EUR hors T.V.A. [ou à 16.425,00 EUR hors T.V.A. sans les missions annexes facultatives stabilité, techniques spéciales et inventaire amiante)].

La Chapelle étant classée comme monument, une fois l'architecte désigné, les premières réunions du patrimoine avec l'*Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP)* ont pu avoir lieu.

14.6. AUTRES TRAVAUX COMMUNAUX – DIVERS :

MAISON COMMUNALE

Le patio de la Maison communale est transformé en espace de bureaux.

Le marché de services d'architecture relatif à ce chantier a été attribué par le Collège communal (31 décembre 2022) à M. Yvan VANDER MEEREN, avenue Reine Astrid, 46 à 1440 Wauthier-Braine, au montant de 24.500,00 EUR hors T.V.A.

Le 27 septembre 2023, le Conseil communal a approuvé le dossier de la demande de permis d'urbanisme, constitué par l'auteur de projet, à introduire auprès du Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie, *Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie – Services extérieur de Wavre*, en vue d'obtenir le permis d'urbanisme requis. Le permis a été octroyé en date du 24 janvier 2024 par Madame la Fonctionnaire Déléguée.

En séance du 29 mai 2024, le Conseil communal a décidé de passer un marché de travaux pour l'implantation d'un local technique et de bureaux dans le patio ainsi que différents marchés de fournitures pour les travaux à réaliser en régie par les ouvriers communaux.

Le permis d'urbanisme octroyé en date du 24 janvier 2024 a permis au Conseil communal d'approuver le dossier du projet en date du 29 mai 2024 et de lancer la procédure de marché public (procédure négociée sans publicité préalable). Celle-ci a abouti, après négociation, à la désignation (le 27 juillet 2024) de la S.r.l. NHOMEMADE au montant de 131.528,31 EUR (cent trente et un mille cinq cent vingt-huit euros et trente et un eurocents) hors T.V.A.

À la rédaction de ces lignes (début décembre 2024), les travaux entrent en phase finale avec la pose du carrelage au sol avant les finitions [pose des menuiseries (porte, châssis) et mise en peinture des murs]. Différentes interventions sont réalisées par le personnel communal compétent (électricité, ...).

CIMETIÈRE COMMUNAL DE WAUTHIER-BRAINE

En séance du 27 mars 2024, le Conseil communal a décidé d'approuver le dossier – à introduire auprès de Madame la Fonctionnaire déléguée (Service Public de Wallonie *Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie - Services extérieurs de Wavre*) – en vue d'obtenir le permis d'urbanisme requis pour les travaux de rénovation et d'extension du local de service du cimetière communal de Wauthier-Braine.

Au mois de mai 2024, le Conseil communal (29 mai 2024) décidait de faire réaliser les travaux – pour l'essentiel – par le personnel compétent du service communal des travaux alors qu'un petit marché de travaux serait passé pour les menuiseries (portes, châssis et escalier).

Le permis d'urbanisme a été octroyé (18 juin 2024) par la Fonctionnaire déléguée.

Les inventaires estimatifs des fournitures et matériaux à acquérir ainsi que le métré estimatif des travaux à réaliser – par entreprise et par le personnel communal – ont été approuvés par le Conseil communal le 25 juin 2024.

Les travaux sont en cours.

STADE COMMUNAL BERNARD SAMAIN

Mise en place d'un puits de pompage d'eau afin d'alimenter le système d'arrosage du terrain de football communal (stade Bernard Samain), rue de Tubize, 52 à Braine-le-Château et de couvrir les besoins du service communal des travaux.

Marché de services d'étude de faisabilité, d'élaboration du projet et de direction des travaux pour un montant estimatif de 7.500,00 EUR. Le Collège communal (5 novembre 2021) a arrêté le choix des prestataires de services à consulter et fixé le délai de réception des offres au 1^{er} décembre 2021. Le marché a été attribué par décision du Collège communal le 3 décembre 2021 à la S.r.l. BCG (Bureau Conseil en géologie), chemin de la Foliette, 4/2 à 5000 Namur.

Cette dernière a constitué le dossier de demande de permis d'environnement de classe 2, lequel dossier a été approuvé par le Conseil communal le 23 mars 2022. Le permis a été obtenu fin septembre 2022.

La procédure de passation du *marché de travaux* a été lancée par le Collège communal le 28 octobre 2022. 4 opérateurs économiques ont été invités à faire parvenir leur proposition pour le 23 novembre 2022. Le 23 décembre 2022, le Collège communal a attribué le marché de travaux à la S.A. ECOFORAGE, Zone d'Activités Nord, 29 à 5377 Baillonville, au montant de 20.812,00 EUR T.V.A. comprise.

Le forage a été réalisé dans le courant du mois de juillet 2023 et les premiers tests de pompage sont concluants en termes de disponibilité du débit.

Le 11 septembre 2024, le Conseil communal a approuvé le dossier de la deuxième demande de permis d'environnement de classe 2 visant le forage et l'exploitation d'un nouvel ouvrage de prise d'eau.

15. LOGEMENT

En matière de logement, voici l'état d'avancement des opérations tel qu'il a été consigné au PV de l'assemblée conjointe du Conseil communal et Conseil de l'action sociale réunis le 4 novembre 2024.

15.1 "Plan d'ancrage communal" (2014-2016)

- L'instruction de la seconde demande de permis d'urbanisme introduite par la société des *Habitations sociales du Roman Païs* pour la construction de 10 habitations avec ouverture de

voirie, à l'angle de la rue de la Scaillée et de la rue Robert Ledecq à Wauthier-Braine, avait débouché sur l'octroi du permis d'urbanisme par Madame la Fonctionnaire déléguée le 8 novembre 2019.

- Le Collège communal (6 novembre 2020) s'était rallié sans réserve à la décision du Conseil d'administration des *Habitations Sociales du Roman Païs*, choisissant de vouer la maison à construire (dans le cadre de la stratégie communale en matière de logement) à la location au lieu de la mise en vente comme initialement prévu.
- Le Conseil communal (30 juin 2021) avait décidé d'approuver le changement de localisation [à Braine-le-Château (Wauthier-Braine), rue de la Scaillée] d'un logement social dont l'implantation était initialement prévue à Braine-l'Alleud (à l'arrière du Quartier Saint-Zèle) dans un programme comportant 5 logements sociaux.

Aussi, par décision du 28 octobre 2021, M. le Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a-t-il entériné cette mutation. Conclusion : les 10 logements du programme susvisé seront donc tous destinés à la location.

Depuis lors, le Collège communal (15 juillet 2022) a décidé – sur base du rapport établi en date du 11 mai 2022 par Monsieur [REDACTED] de l'administration communale – de ne pas approuver le dossier technique introduit par la S.c.r.l. des *Habitations sociales du Roman Païs* et l'a invitée à présenter un dossier modifié en tenant compte des remarques contenues dans le rapport précité. La demandeuse a également été invitée à

- fournir les plans visés au point 8 de l'article 1^{er} du permis d'urbanisme, intégrant toutes les conditions du permis en ce compris les modifications découlant de la réservation d'une bande non revêtue de 80 cm pour le passage des impétrants ;
- introduire la demande de modification de voirie y afférente.

En conséquence, l'architecte auteur de projet et les représentants de l'administration communale se sont réunis le 21 septembre 2022.

Le 24 avril 2023, le bureau d'architecture *THEMA S.r.l.*, a transmis le dossier technique modifié, établi en tenant compte des remarques contenues dans le rapport précité du 11 mai 2022, lequel dossier technique a été approuvé par le Collège communal le 2 juin 2023.

Le marché de travaux a été divisé en 3 lots (Lot 1 : construction des 10 logements et de l'édicule, lot 2 : aménagement des abords et lot 3 : voiries). Le marché public, passé par procédure ouverte, a été mis en ligne sur la nouvelle plateforme *e-Procurement* le 4 octobre 2023 et l'ouverture des offres fixée au 9 novembre 2023. 6 offres ont été réceptionnées pour le lot 1, 1 offre pour le lot 2 et 2 offres pour le lot 3. Toutes les offres et le procès-verbal d'ouverture des offres ont été transmis pour analyse à l'auteur de projet, le bureau d'architecture *THEMA S.r.l.*

Par lettre du 25 septembre 2024, la Société informe le Collège communal que les travaux débiteront le 7 octobre 2024 pour le lot 3 (voiries) et le 1^{er} novembre 2024 pour le lot 1 [construction des 10 logements et de « l'édicule »].

À l'heure d'écrire ces lignes (19 novembre 2024), les travaux n'ont pas commencé. Suivant informations reçues officieusement, le démarrage effectif du chantier interviendrait en début d'année 2025.

15.2 "ZACC de l'Espérance"

- Dans un courrier adressé au Bourgmestre le 23 novembre 2021, l'intercommunale *in BW* soumettait un projet de lettre qu'elle souhaitait adresser aux candidats acquéreurs des parcelles du lotissement. Cette communication avait trait à l'état d'avancement du projet du lotissement de l'Espérance et faisait suite à une information diffusée auprès d'eux – en date du 8 juillet 2021 – pour leur faire part des défauts d'exécution des remblais pouvant affecter la bonne tenue des voiries. La démarche effectuée par l'intercommunale en vue de résoudre ce problème nécessitait un report dans le délai de "livraison" des terrains. Un collège d'experts avait été désigné en vue de déterminer la méthode la plus adéquate pour réaliser les travaux correctifs nécessaires et concilier les intérêts en présence pour permettre, en cas de conciliation, une reprise rapide du chantier au printemps de 2022.

Dans un rapport intitulé "**Rapport de gestion in BW 2021**", que l'intercommunale a présenté lors de son Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022, on peut lire ce qui suit :

"Le dossier d'infrastructure et d'équipement de la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) de "L'Espérance à Braine-le-Château" fait face à une situation litigieuse suite à un constat de défauts de portance du remblai d'assise de la voirie. Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la création d'un lotissement résidentiel à destination de jeunes ménages. Le prix de ces terrains a été fixé. La volonté de la commune et d'in BW est d'offrir des terrains à un prix inférieur à celui du marché. Il n'est pas admissible de payer les coûts de ces défauts de

réalisation, sans oublier le délai estimé de 120 jours de travaux de rénovation. Une expertise est en cours. Nous sommes dans l'impossibilité de prédire les conclusions des experts et donc l'issue de ce dossier."

Dans un rapport intitulé "**Rapport de gestion in BW 2022**", que l'intercommunale a présenté lors de son Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023, on peut lire ce qui suit :

"L'expertise, débutée en 2021, s'est prolongée en 2022 et devrait être finalisée pour le premier trimestre 2023, permettant de définir les responsabilités entre in BW et l'entrepreneur suite à un litige dans la réalisation des travaux.

De plus, le permis d'urbanisation est échu au 6 mars 2022, sans possibilités juridiques de le proroger.

Le report de la fin des travaux est un élément très négatif du dossier car les candidats acquéreurs, vu le manque de vision sur le délai, la hausse des taux bancaires, l'augmentation des coûts des matériaux et des prix des entreprises de construction, se voient obligés soit de reporter leur projet de vie soit de l'annuler purement et simplement."

Le "**Rapport de gestion 2023**" d'in BW, tel que présenté lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 de l'intercommunale, en son point 2 intitulé "Principaux risques, incertitudes et opportunités" (pages 14 et 15), fait état de ce qui suit par rapport au chantier précité :

« Projet d'infrastructure et d'équipement de la ZACC de l'Espérance à Braine-le Château

L'expertise débutée en 2021 s'est prolongée en 2022 et s'est finalisée en octobre 2023, sans permettre à TEGEC et à in BW de concilier, compte tenu du refus de reconnaissance, par l'ensemble des parties, de valider le rapport définitif transmis par le collège d'experts.

Aucune solution à l'amiable ne semble possible et l'introduction d'une action judiciaire est envisagée pour résoudre ce litige.

De plus, le permis d'urbanisation est échu au 06 mars 2022, sans possibilités juridiques de proroger. Nous travaillons avec la commune pour valider le nouveau programme de ce projet. Le report de la fin des travaux est un élément très négatif du dossier car les candidats acquéreurs, étant donné le manque de vision sur le délai, la hausse des taux bancaires, l'augmentation des coûts des matériaux et des prix des entreprises de constructions, se voient obligés soit de reporter leur projet de vie, soit de l'annuler ».

Aucune information fraîche n'a filtré depuis lors.

- Dans ce contexte de ... « désespérance », le C.P.A.S. n'a plus – à ce stade – budgétisé l'acquisition d'un terrain destiné à l'aménagement d'une structure d'habitat pour personnes âgées, comme il l'envisageait (en partenariat avec un opérateur qui restait à identifier).

15.3 La politique du C.P.A.S.

❖ L'institution est, depuis le 22 septembre 2022, propriétaire d'un bâtiment sis rue Désiré Seutin, 2 à Wauthier-Braine, tout près de la "*Maison MENA*" [= *Mineurs Étrangers Non Accompagnés*] dont elle est déjà propriétaire, sur la Grand'Place de Wauthier-Braine. Le nouveau bâtiment - dont l'acquisition est financée par des subventions de l'État (FEDASIL) - est destiné à une extension de la capacité d'accueil de la *Maison MENA* pour la porter à 12 places. L'aménagement intérieur est en cours.

Parallèlement à cela, il poursuit sa politique consistant à trouver de nouveaux partenaires acceptant de louer au C.P.A.S. un logement de qualité à un prix accessible.

Suivant ce qu'il ressort des informations livrées par le Directeur général du C.P.A.S., en séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale du 4 novembre 2024, le C.P.A.S. gère un parc de logements comportant

- ° 1 logement « d'urgence » ;
- ° 3 logements de transit ;
- ° 32 logements « *pour Brainois* » ;
- ° 2 logements modulaires pour réfugiés ukrainiens ;
- ° 9 unités de logement « I.L.A. » (*Initiatives Locales d'Accueil*) pour étrangers, subventionnées par l'État (via FEDASIL) ;
- ° 2 structures spécifiques réservées aux « MENA » (= *Mineurs Étrangers Non Accompagnés*), également subventionnées par l'État (via FEDASIL).

❖ Le Conseil du C.P.A.S. a décidé, en septembre 2022, de répondre à un appel à projet de la Région wallonne visant le déploiement de logements modulaires légers (déplaçables et transportables) en vue de soutenir le relogement des ressortissants ukrainiens, avec l'intention de les installer sur un terrain lui appartenant (rue Minon à Braine-le-Château).

Sa candidature a été retenue mais c'est la Commune de Braine-le-Château qui s'est vue octroyer la subvention de 320.000,00 EUR – par arrêté ministériel du 22 décembre 2022 de M. Chr. COLLIGNON, alors Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville – pour l'acquisition de 2 logements modulaires (un de 2 chambres et un de 3 chambres).

Le 30 août 2023, le Conseil communal a décidé de céder le projet d'acquisition de deux unités de logements modulaires via l'accord-cadre de la *Société wallonne du Logement* (S.W.L.) à son C.P.A.S. en approuvant à cette fin la convention de cession.

Fin novembre 2023, la demande de permis d'urbanisme a été introduite et les 2 logements commandés.

Actuellement, les deux logements modulaires (2 chambres et 3 chambres) sont implantés et équipés. Le plus grand est occupé. L'autre a finalement été refusé par la famille auquel il a été proposé. Il est donc déclaré sur la plateforme de partage *ad hoc* de la Région.

En ce qui concerne les réfugiés ukrainiens, 9 familles sont encore logées auprès d'hébergeurs locaux (cela représente 11 adultes et 5 enfants) et 8 personnes perçoivent l'*Aide Équivalente au Revenu d'Intégration*.

16. URBANISME

PERMIS D'URBANISATION :

Au cours de l'année 2023, le Collège n'a délivré aucun permis d'urbanisation.

MODIFICATION DE PERMIS D'URBANISATION :

Au cours de l'année 2023, le Collège a accordé 1 modification de permis de lotir ou d'urbanisation relative à son périmètre extérieur.

PERMIS D'URBANISME (2023) :

70

Certaines demandes portent sur plusieurs objets, lesquels peuvent être ventilés comme suit :

Nouvelles maisons d'habitation :	15
Nouvelles maisons d'habitation (permis groupé) :	2
Transformation/agrandissement d'habitation :	25
Transformation immeuble de rapport :	1
Transformation des bâtiments d'un centre équestre :	1
Création de logement(s) dans un bâtiment existant :	4
Transformation ou nouveau bâtiment commercial :	4
Peinture, bardage et/ou isolation de façades :	9
Aménagements de jardins/abords, clôtures, murs, portails ... :	5
Construction ou reconstruction d'annexes (garage, car-port, abri de jardin, abris pour animaux) :	4
Modification du relief du sol :	3
Pose de panneaux photovoltaïques ou pompe à chaleur :	3
Démolition d'une habitation ou d'un volume annexe :	5
Abattage d'arbres :	1
Installation d'une citerne aérienne :	1
Construction d'une piscine :	1
Construction d'une véranda :	1
Pose d'enseigne publicitaire :	1

PERMIS D'URBANISME REFUSÉS (2023) :

8

Nouvelle maison d'habitation :	3
Transformation/agrandissement d'habitation :	3
Aménagements de jardins/abords, clôtures, murs, portails ... :	1

Construction ou reconstruction d'annexes (garage, car-port,
abri de jardin, abri pour animaux) : 1

Refus confirmé sur recours auprès du Gouvernement wallon

Nouvelle maison d'habitation : 1

Octroi sur recours auprès du Gouvernement wallon

Régularisation de la transformation d'une habitation unifamiliale : 1

Les candidats bâtisseurs ayant obtenu leur permis peuvent être ventilés comme suit d'après leur commune d'origine :

✓	Nombre de permis dont les demandeurs sont domiciliés à Braine-le-Château :	44
✓	Nombre de permis dont les demandeurs proviennent de la Région bruxelloise :	4
✓	Nombre de permis dont les demandeurs proviennent de la Région wallonne :	18
✓	Nombre de permis dont les demandeurs proviennent de la Région flamande :	4
	TOTAL :	70

PERMIS D'URBANISME RELATIFS À DES LOGEMENTS délivrés en 2023

Répartition des demandeurs selon leur domicile

	NOUVEAUX LOGEMENTS (habitations & appartements)	TRANSFORMATIONS/ AGRANDISSEMENTS LOGEMENTS
LOCALITÉ	NOMBRE DE DEMANDEURS	NOMBRE DE DEMANDEURS
Braine-le-Château	4	13
Wauthier-Braine	4	9
Jette		1
Uccle	1	
Etterbeek		1
Rhode-Saint-Genèse	1	1
Ruisbroek	1	
Beersel	1	
Flémalle	1	
Ittre	2	
Clabecq	1	
Genappe		1
Laneffe	1	
Glimes	1	
Waterloo	1	2
Braine-le-Comte	1	
Nivelles	1	
Frasnes-lez-Gosselies		1
Céroux-Mousty		1
TOTAL	21	30

17.1. LES PERMIS

APERÇU DES PERMIS TRAITÉS EN 2023

Permis d'environnement de classe 1 ou 2 délivrés :

Délivrés par le Collège	Délivrés par le Fonctionnaire technique	Refus
2	1	0

- Octroi d'un permis d'environnement de classe 2 à MINERALZ ES TREATMENT S.A., Gerard Mercatorstraat, 8 à 3920 Lommel pour le renouvellement du permis d'environnement relatif à l'exploitation d'une station d'épuration et d'une unité de valorisation du biogaz du centre d'enfouissement technique de Cour au Bois sur un bien sis rue Landuyt, 140 à 1440 Braine-le-Château.
- Octroi d'un permis d'environnement de classe 2 à MINERALZ ES TREATMENT S.A., Gerard Mercatorstraat, 8 à 3920 Lommel pour prolonger la réalisation de la post-gestion d'un centre d'enfouissement technique en ce qu'elle vise l'utilisation de matériaux autres que ceux autorisés pour l'aménagement de la couverture (placement directement de la couche définitive) et l'injection contrôlée dans le massif de déchets d'un mélange d'eaux pluviales et de lixiviats traités et l'utilisation des terres non contaminées en lieu et place de terres de seconde catégorie utilisées en couche définitive, sur un bien sis rue Landuyt, 140 à 1440 Braine-le-Château.
- Octroi d'un permis d'environnement de classe 2 à la S.A. AISIN EUROPE pour le maintien en activité d'un centre d'essais de moteurs thermiques sur un bien sis avenue de l'Industrie 21 à 1420 Braine-l'Alleud.

Permis unique de classe 1 ou 2 délivrés :

Délivrés par le Collège	Délivrés par les Fonctionnaires technique et délégué	Refus
1	1	1

- Octroi d'un permis unique de classe 2 à AutoRepair group, Neringenweg, 44 à 3001 Heverlee pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter un atelier de carrosserie sur un bien sis Parc industriel, 2 à 1440 Wauthier-Braine.
- Octroi partiel d'un permis unique de classe 2 à M. Bruno PUPIER, chemin du Bois Moulin 4a à 1440 Wauthier-Braine pour la régularisation et la transformation d'une habitation et le refus concernant les installations du centre équestre.
- Refus par les Fonctionnaires Technique et Délégué du permis unique demandé par Safety Immo pour l'extension d'un bâtiment industriel existant (Parc Industriel, 4 à Wauthier-Braine), la construction d'un Car-Wash, d'une cabine pour impétrants, l'aménagement d'unités de stockage et d'un espace Horeca.

Permis intégré de classe 1 ou 2 délivrés :

Délivrés par le Collège	Délivrés par les Fonctionnaires technique et délégué	Refus
0	0	0

Déclarations de classe 3 enregistrées en 2023 :

enregistrées	Non recevables
91	2

ANNÉE 2024 (ARRÊTÉE AU 1^{ER} NOVEMBRE)

L'année 2024, en cours, a été marquée par :

- Le refus par les Fonctionnaires Technique et Délégué du permis unique demandé par la Cool Car S.r.l. pour l'exploitation d'un centre de vente de véhicules d'occasion et la régularisation d'un espace de stockage de véhicule, chaussée de Tubize, 206 à Wauthier-Braine (permis obtenu ensuite sur recours).

17.2. LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Le comité d'accompagnement du poulailler de M. Pierre AGNEESSENS (permis unique de classe 2 du 23 août 2008) : considérant qu'aucune plainte concernant cette exploitation n'a été réceptionnée par le service de l'Environnement et que le Règlement d'Ordre Intérieur de ce comité prévoyait l'organisation d'une réunion par an durant les trois premières années de l'exploitation, il a été décidé de ne plus réunir ce comité. Celui-ci pourra bien évidemment être à nouveau réuni en cas de problème.
- Le comité d'accompagnement du Centre d'Enfouissement Technique de Cour au Bois (permis unique de classe 1 du 23 juin 2015) s'est réuni le 28 mai 2024. L'évolution de la phase de post-gestion a été présentée. La prochaine réunion est prévue en juin 2025.
- Le comité d'accompagnement de AMACRO S.A. (permis intégré du 29 juin 2021) s'est réuni le 27 mars 2023 (mise en place du comité) et le 12 septembre 2023. Les résultats de l'étude de bruit ont été présentés et les conclusions de celles-ci indiquent que les normes de bruit sont bien respectées. Les membres du comité ont donc décidé de ne plus se réunir. Celui-ci pourra bien évidemment être à nouveau réuni en cas de problème.
- Le comité d'accompagnement de la S.A. CIMENTERIES CBR (permis unique sur recours du 1^{er} août 2022) s'est réuni le 13 mars 2024. Les résultats de l'étude de bruit ont été présentés. La prochaine réunion devra être fixée en 2025.

17.3. LES ENQUÊTES PUBLIQUES WALLONNES ET EUROPÉENNES

- Consultation du public sur le Plan particulier de gestion du projet de création de la Réserve naturelle domaniale de « Bois d'Apechau » à « Braine-le-Château » introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne
- Demande de la S.A. BRUSSELS AIRPORT COMPANY Luchthaven Brussel Nationaal, 1c 1930 Zaventem en vue d'obtenir le renouvellement du permis d'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National [auprès de l'administration régionale flamande (autorité compétente)].

17.4. LE CONTRAT DE RIVIÈRE SENNE

Dans le cadre du programme d'actions 2023-2025, les actions menées par la commune en 2024 sont :

- Enlèvement d'entraves dans les cours d'eau ;
- Gestion des invasives le long des cours d'eau ;
- Aménagement de l'étang de Boularmont ;
- Participation aux journées de l'eau.

17.5. L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

L'opération de développement rural s'est clôturée le 7 octobre 2020. En effet, le *Programme Communal de Développement Rural* avait été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 octobre 2010 pour une durée de 10 ans.

Cette opération se poursuit néanmoins avec la finalisation des projets suivants :

- le suivi de la mise en œuvre de **la fiche addendum du PCDR/A21L** relative à l'« *aménagement d'une infrastructure polyvalente socio-récréative à Wauthier-Braine* » (financé par la DGO3 - Direction du développement rural). Cette fiche concerne la construction d'un bâtiment polyvalent pour l'accueil d'activités socio-récréatives à l'arrière du bureau de police, avenue Jean Devreux :
 - Conseil du 25 juin 2024 : approbation du cahier des charges et choix du mode de passation ;
 - Collège du 27 septembre 2024 : décision de non-attribution du marché (prix excessifs et relance de la procédure) ;
 - Ouverture des offres le 6 novembre 2024
 - Attribution du marché par le Collège communal (13 décembre 2024) pour les 4 lots (architecture et stabilité, châssis, électricité et techniques spéciales).

- le suivi de la mise en œuvre de la **fiche de projet 2.2 du PCDR/A21L** : valorisation transcommunale de l'ancienne ligne de chemin de fer 115 en pré-RAVeL (cofinancé par le Département de la ruralité et des cours d'eau et la Province du Brabant wallon) :
 - 16 décembre 2022 : attribution du marché de travaux ;
 - 6 mars 2023 : démarrage du chantier ;
 - les travaux sont toujours en cours.

17.6. LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Le PCDN a été validé lors du Conseil communal du 21 octobre 2015.

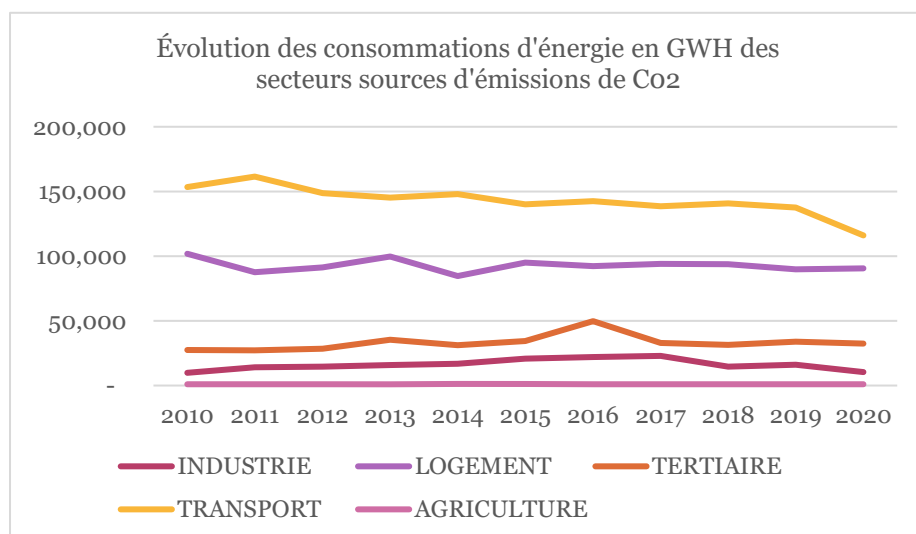
Actions réalisées en 2024 dans le cadre du PCDN :

- 23 novembre 2024 : journée de l'arbre dans le Parc du Bailli de Braine-le-Château - distribution de plants d'arbres à la population / construction de nichoirs et de sapins de Noël en palettes / présence des associations environnementales locales ;
- Distribution de fruitiers hautes-tiges de variétés anciennes ;
- Journées de gestion de la réserve de l'Ermitage, de la Bruyère Mathias et de la réserve Darquenne – travail avec bénévoles ;
- Acquisition et aménagement de l'étang de Boularmont en site favorable à la biodiversité (subvention PWDR) ;
- Marché de fourniture de caillebottis pour les sentiers Muraes au niveau de la traversée de la réserve de l'Ermitage ;
- Aménagement d'un site à nidification d'hyménoptères au cimetière de Wauthier-Braine ;
- Participation au Concours photo 2024 organisé par le RSI ;
- Fauchage tardif ;
- 29 septembre 2024 : Organisation des « Rencontres de la biodiversité ».

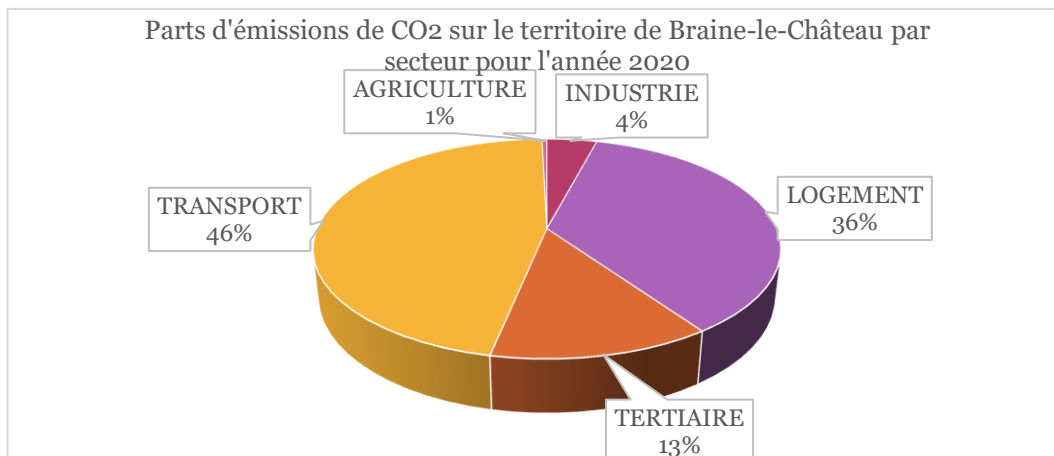
17.7. POLITIQUE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT (POLLEC)

Le Conseil communal a approuvé, en séance du 19 septembre 2018, le *Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat* (PAEDC) permettant d'avoir une vision objective des émissions de gaz à effet de serre du territoire communal et proposant des objectifs concrets pour atteindre la réduction volontariste de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Depuis lors, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été revu à la hausse puisqu'il s'agit maintenant d'atteindre les 55 % d'ici 2030.

Pour nous aider à atteindre cet objectif, la Région wallonne, compile les données relatives aux consommations d'énergies des secteurs économiques sur l'ensemble du territoire. Les graphiques ci-après montrent, *d'une part*, l'évolution de ces consommations pour une période s'étalant sur 10 ans pour l'ensemble du territoire et, *d'autre part*, les parts d'émissions de CO₂ pour l'année 2020, par secteur pour notre commune.



Il apparaît clairement que les secteurs du transport et du logement doivent faire l'objet d'efforts de réduction puisqu'ils représentent 82 % des émissions sur notre territoire.



PAEDC

Afin de réduire nos émissions de CO₂, notamment pour les différents secteurs repris au graphique ci-dessus, un plan d'actions au niveau communal a été mis en place. Dans ce cadre-là, un comité de pilotage regroupant politiques et citoyens a été créé pour mener à bien cette mission.

Le 27 avril 2022, le Conseil communal a donc approuvé une nouvelle version de la « *charte de fonctionnement du comité de pilotage* » du PAEDC. Cette charte prévoit notamment les modalités de création et les rôles de chacun des intervenants.

Voici le rapportage, par matière, des actions les plus impactantes menées lors du cycle 2023/2024 :

a. **Énergie / Habitat :**

Objectif stratégique : insuffler une dynamique d'amélioration des performances énergétiques des bâtis sur le territoire de Braine-le-Château, tout en préservant son patrimoine.

• **Améliorer les performances énergétiques des bâtis privés (objectif opérationnel) :**

- Trois ateliers « énergie ». Objectif sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Accompagnement de 15 citoyens : conseils, trucs & astuces, analyse des factures d'énergie. Projet réalisé en collaboration avec le service communal *Maison de la cohésion sociale* et le tuteur énergie du C.P.A.S.
- Audits énergétiques : financement intégral, grâce à une subvention régionale, de 31 audits énergétiques (en 2023) à l'attention des citoyens. Continuité du projet avec le financement intégral, sur budget communal, de 15 audits supplémentaires, suivi de l'instauration en mars 2024 d'une prime unique de 250 euros par audit avec 16 financements (au 22 novembre) en 2024 ;
- Communication des résultats de la thermographie aérienne pour 300 habitations avec, pour chaque rendez-vous, une analyse des déperditions de chaleur et un accompagnement individuel à la rénovation ;
- Organisation fin 2024, de deux séances d'informations à l'attention des indépendants et des PME afin de présenter le « Facilitateur Énergie Durable » pour la Wallonie, à savoir PIROTECH S.r.l.

• **Gérer efficacement et de manière efficiente l'utilisation de l'énergie :**

❖ Le 14 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché de services ayant pour objet un « contrat de performance énergétique visant à l'optimisation de la performance énergétique de certains bâtiments communaux » (l'Espace Beau Bois, le Stade Bernard Samain, le complexe scolaire et sportif des « Rives du Hain » et la crèche « La Marmotine »). Le Collège communal a décidé, en séance du 7 octobre 2022, d'attribuer le marché de services, après consultation de trois

bureaux, à *OPTIWATT S.C.*, Rue Hilaire Parmentier 73A à 1440 Braine-le-Château (Wauthier-Braine), au montant de 58.590,00 EUR hors T.V.A., et un objectif d'économie fixé à 20% par rapport aux consommations de l'exercice 2019 (année de référence avant la crise sanitaire).

Le 30 décembre 2022, le dossier de demande de subside UREBA, constitué par le *Coordinateur énergie*, a été transmis à l'administration régionale compétente. Le financement partiel de l'investissement pourrait couvrir jusqu'à 35% des dépenses éligibles à la subvention.

Le démarrage du « contrat de performance énergétique » avait été fixé au 1^{er} mars 2023 avec la fourniture et la pose des régulations, ce qui a permis – pour la période de mars à décembre 2023 – une réduction de 50% de la consommation énergétique des 4 bâtiments concernés.

❖ Le 6 octobre 2023, le Collège communal a décidé de participer à l'appel à projet 2023 « *Territoire intelligent / Smart Région* » lancé par la Wallonie. La participation a été motivée par le souhait de poursuivre le programme d'optimisation de la performance énergétique des bâtiments communaux via le Télémontoring de leur système de chauffage et la mise en place d'automates permettant la régulation thermique.

Par lettre du 19 décembre 2023, l'intercommunale *in BW* notifiait à la commune que son projet ne faisait pas partie des projets retenus.

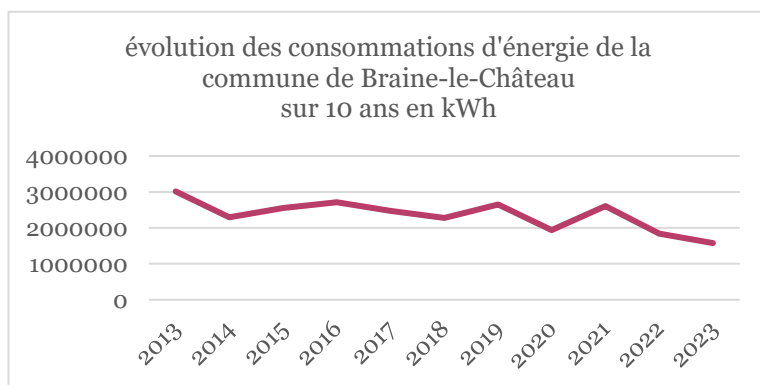
Par communiqué de presse du Gouvernement wallon du 14 mars 2024, les Ministres BORSUS et COLLIGNON annonçaient que de nouveaux appels à projets seraient lancés en 2024.

Cette fois, notre projet a été sélectionné et une subvention de 153.365,61 EUR nous a été accordée.

Sur cette base, le Conseil communal (en séance du 27 décembre 2023) a lancé, à cet effet, un nouveau marché de services par procédure négociée directe avec publication préalable. Les bâtiments concernés sont les suivants :

- L'implantation des 2 *Tilleuls* à Noucelles ;
- La Maison du Bailli ;
- La bibliothèque ;
- L'ancienne gare ;
- Les Locaux du Patro et de la ligue des Familles (sur le site de la rue Landuyt, 2) ;
- La Maison Multiservices ;
- La Maison rurale ;
- La Maison du Bois d'Hautmont ;
- Les Locaux du Tir à l'arc ;
- Le Dépôt communal ;
- Les logements publics de l'Ancienne cure de Braine-le-Château.

Le Collège communal (en séance du 28 juin 2024) a, à nouveau, attribué le marché de services à *OPTIWATT S.C.*, seul opérateur économique à avoir remis offre, au montant de 189.256,34 EUR hors T.V.A.



En 10 ans, la commune a réduit de 50% ses consommations d'énergie. En effet, l'optimisation énergétique de ses bâtiments cumulée au remplacement de l'ensemble du parc d'éclairage public (dont les luminaires ont été pourvus d'ampoules LED) et à l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin, ont permis cette baisse significative, comme le démontre le graphique ci-dessus.

À noter que ce phénomène sera davantage amplifié dans les années à venir puisque sous l'impulsion de l'Union européenne, la commune doit se fixer comme objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050, notamment en développant une stratégie de rénovation à long terme des bâtiments.

- Installation d'une Chaudière bois centralisée pour chauffer un ensemble de bâtiments communaux sis rue de la Libération : l'école implantation des « *Rives du Hain* », le complexe scolaire et sportif et la maison communale.

- Optimisation énergétique des 4 sites – les plus gros consommateurs – à savoir : l'*Espace Beau Bois*, le *Stade Bernard Samain*, le complexe scolaire et sportif sis rue de la libération 25-27 (comprenant 5 chaufferies) et la crèche « *La Marmotine* ». En 2024, grâce à l'appel à projet *Digital Wallonia*, la poursuite du programme s'est étendue au reste du bâti communal, ce qui permettra de monitorer les installations sur base d'une occupation réelle.
- Éclairage public : extinction du réseau de minuit à 5h du matin, tout en continuant le plan de remplacement et de modernisation des luminaires de l'espace public, proposé par Ores.
- Lancement d'ateliers, événements de sensibilisation au réchauffement climatique : fresque du Climat, atelier 2 tonnes, participation du COPIL à la journée des associations, concours photos RSI thématique climat, *la Maîtrise du Feu* - Campagne de sensibilisation sur le chauffage au bois.

b. Mobilité active :

Objectif stratégique : Développer la mobilité active et de partage sur le territoire de Braine-le-Château.

• Dynamiser l'autopartage :

- Sondage sur la mobilité partagée et communication vers les citoyens pour les informer des services existants sur notre territoire.

• Dynamiser l'utilisation du vélo :

Volet externe :

- Définition du réseau cyclable structurant en Brabant wallon : participation au comité d'accompagnement de l'étude régionale et organisation, à l'*Espace Beau Bois*, d'une animation citoyenne relative au projet.
- Réalisation d'un inventaire du réseau local cyclable existant (avec la collaboration du COPIL et potentiellement des membres de la CCATM). Cette base permettra d'établir un plan du réseau local cyclable (complémentaire au réseau cyclable structurant du Brabant wallon).
- La campagne « *My bike* » a été largement diffusée avec notamment des kits de communication distribués par l'intermédiaire des vélocistes. Cette nouvelle plateforme en ligne permet de mieux lutter contre le vol de vélos.
- Pré-Ravel : réalisation et finalisation des tronçons communaux de l'ancienne ligne de chemin de fer 115. Cela favorisera sans nul doute le transfert modal vers le vélo.

Volet interne :

- La commune de Braine-le-Château a bénéficié d'un audit interne relatif à la mobilité cyclable. Celui-ci a été réalisé par l'*Union Wallonne des Entreprises* dans le cadre du projet « *Tous vélo-actifs* ».
- Leasing vélo : en séance du 4 octobre 2024, le Collège communal a manifesté son intérêt pour l'accord-cadre relatif au « leasing vélo » via la centrale d'achat proposée par l'*intercommunale Pure de Financement du Brabant wallon* (IPFBW), permettant de proposer un système de leasing vélo aux membres du personnel.
- Mailing de sensibilisation à l'attention du personnel dans le cadre de la semaine de la mobilité et sur le potentiel cyclable au sein de notre administration.

• Éduquer et promouvoir la mobilité douce et en augmenter la pratique :

- Projets de réouverture du sentier du Haut Tienne – assurant la liaison entre le Vieux Chemin de Nivelles et la rue Castiaux – et de déplacement des sentiers 104 et 107 assurant la liaison entre la rue de Nivelles et la rue Fonteny (côté chemin du Bois de Clabecq).

- "Pedibus" : système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'adultes. Réalisation d'un sondage à l'attention des parents des élèves de l'école communale (3 implantations) et des 2 écoles libres du territoire afin d'évaluer la faisabilité du projet.

c. Environnement :

Objectif stratégique : renforcer la résilience face aux risques environnementaux, à savoir des menaces d'événements découlant de phénomènes naturels ou d'activités humaines, capables de générer des dommages importants aux écosystèmes et, par voie de conséquence, aux populations humaines et aux biens.

- **Bien trier et recycler le plus possible tous les déchets qui peuvent l'être afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre liés aux déchets :**

- Nouveau service de collectes : en séance du 27 mars 2024, le Conseil communal a décidé de souscrire à un nouveau service pour ses citoyens. Dorénavant, la *Ressourcerie Restor* collecte les objets réutilisables et les encombrants en un seul passage. Ce type de collecte vise donc à diminuer la masse des déchets ménagers et vient compléter – et non remplacer – collecte sur demande des déchets encombrants organisée par l'intercommunale *in BW*.
- Animation *zéro déchet* à l'attention du personnel communal (atelier proposé par *Espace Environnement*).

- **Préserver et restaurer des espaces naturels tout en permettant le développement de la biodiversité sur notre territoire :**

- Lutte contre les îlots de chaleur dans l'hypercentre de Braine-le-Château, plantation d'arbres à potentiel d'ombrage et/ou d'évapotranspiration : avec la subvention *BiodiverCité*, la Wallonie soutient les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. Le 23 février 2024, le Gouvernement wallon lançait le quatrième volet de ce soutien aux communes wallonnes pour la création d'espaces verts, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. De fait, le droit de tirage lié à ce volet nous a permis de rentrer un projet de végétalisation.
- Les projets « *Pure Cities* » et « *Beats for Planet* » lancés par *Airscan* et financés intégralement par BELFIUS Banque S.A. visent l'analyse de la qualité de l'air du territoire après l'installation de trois stations de mesure en extérieur et quatre en intérieur (dont trois dans l'école communale implantation les « *Rives du Hain* »). Ce projet comprend l'analyse des seuils, l'identification des principaux polluants, des pics et des sources possibles de pollution.
- Sensibilisation : La *Semaine de l'arbre* voit son programme davantage étoffé avec, en 2024, la diffusion d'un film « *La sagesse de nos arbres* ». Au programme, deux projections : la première destinée aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires, et aux résidents de la séniorie de Braine-le-Château. La deuxième, en soirée, ouverte au grand public.

HISTORIQUE POLLEC

❖ Le 22 septembre 2021, le Conseil communal a validé le dépôt de candidatures pour deux dossiers introduits dans le cadre de l'appel à projets de la Région wallonne. Les projets consistent, *d'une part*, à encourager les Brainois à entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements via la prise en charge intégrale de l'*audit logement* par la commune, et *d'autre part*, au financement d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter les bâtiments du hall sportif, de l'école communale – (implantation les *Rives du Hain*) et de l'administration communale au moyen d'une chaudière à biomasse.

▲ Pour le projet de financement de l'audit logement, un subside de 60.000,00 EUR nous a été octroyé par Arrêté ministériel du 13 décembre 2021. Le 16 février 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché permettant de désigner un auditeur agréé chargé de la réalisation des audits. Le Collège communal a décidé, en séance du 8 avril 2022, d'attribuer le marché de services, après consultation de trois bureaux, à M. Philippe VERRALEWYCK, rue Wayez, 105 à 1420 Braine-l'Alleud.

Durant l'année 2023, 31 ménages Brainois auront pu bénéficier de la prise en charge intégrale de l'audit de leur logement.

▲ Pour le projet de mise en place d'un réseau de chaleur, un subside de 353.745,60 EUR nous est octroyé par Arrêté ministériel du 13 décembre 2021. Le 16 février 2022, le Conseil communal a décidé de passer un marché de services ayant pour objet la mission d'accompagnement de la conception et de l'exécution des travaux d'aménagement d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse pour plusieurs bâtiments communaux de la rue de la Libération. Le Collège communal a décidé, en séance du 25 mars 2022, d'attribuer le marché de services, après consultation de trois bureaux, au bureau *BE-ENERGIE S.r.l.*

Le dossier a ensuite été constitué et est passé devant le Conseil communal en date du 29 juin 2022. Il a été approuvé au montant estimatif de 624.294,00 EUR hors T.V.A. Le Collège communal a donc pu organiser la mise en concurrence du marché. L'ouverture des offres a eu lieu le 15 novembre 2022.

En séance du 31 décembre 2022, le Collège communal a attribué le marché ayant pour objet la conception (tranche 1, comportant aussi la constitution du dossier de demande de permis d'urbanisme) et la réalisation (tranche 2) d'une chaufferie centralisée biomasse avec réseau de chaleur, ainsi que sa maintenance et la fourniture du combustible sur une période de 10 ans (tranche 3) à l'association momentanée entre *COOPEOS S.C.* et *CONFORTY S.r.l.*

Les tranches 1 et 2 représentent un montant total de 734.556,20 EUR hors T.V.A. et la tranche 3 revient, pour une période de 10 ans, à 541.376,20 EUR hors T.V.A. Toutes les factures relatives aux travaux effectués dans les bâtiments du hall sportif et de l'école communale – (implantation les *Rives du Hain*) ont bénéficié d'un taux de T.V.A. réduit à 6% alors que les travaux effectués dans le bâtiment de l'administration communale ont été frappés d'un taux de 21%.

Dans l'état actuel des choses, la fourniture du combustible serait également frappée de T.V.A. à 6%.

Le 17 juin 2023, le Collège communal a donné ordre à l'attributaire du marché de commencer les travaux à partir du lundi 26 juin 2023.

Le 26 avril 2023, le Conseil communal a décidé de passer un marché de travaux ayant pour objet le démontage de l'installation de chauffage (électrique) existante dans la maison communale et l'équipement en nouveaux radiateurs (pour raccordement au réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse). Le 30 juin 2023, le Collège communal a décidé, au terme de la procédure de passation, d'attribuer le marché à *CONFORTY S.r.l.*, rue Georges Cosse, 20 à 5380 Fernelmont au montant de 115.553,92 EUR hors T.V.A.

Au printemps 2024, l'installation a été mise en service.

17.8. MOBILITÉ

PRÉ-RAVEL

La convention de mise à disposition du tronçon de la Ligne n°115/2 [situé entre les Km 3,850 et 10,078] entre la commune et le SPW – Direction des routes du Brabant wallon, a été signée le 15 mai 2019.

Le programme d'aménagement du Pré-Ravel se poursuit,

- 700 mètres déjà réalisés entre Braine-l'Alleud et l'avenue Reine Astrid (partie dont la commune elle-même est propriétaire) :
- Tronçon compris entre l'avenue Reine Astrid et l'avenue Gaston Mertens. Les travaux sont finalisés ;
- Tronçon compris entre l'avenue Gaston Mertens et la rue Idès Vanshepdael – voir fiche de projet 2.2 du PCDR/A21L. Les travaux sont en cours.
- Passerelle au-dessus de la rue Idès Vanshepdael. La passerelle est placée.
- Tronçon compris entre la rue Idès Vanshepdael et la limite communale avec Clabecq : géré par la province du Brabant wallon. Travaux finalisés.

DIVERS

- Comme chaque année, quelques nouvelles mesures de circulation routière ont été votées en

Conseil communal ou mises à l'essai par le Collège communal [telle que, par exemple, l'instauration de la zone 30 dans le centre de l'entité de Braine-le-Château ou la réduction de la largeur de la voie carrossable (au moyen de jardinières et des signaux B19 et B21), rue Notre-Dame au Bois, afin de réduire la vitesse des usagers] suite aux demandes justifiées des citoyens ou aux constats du Collège communal et plus particulièrement de l'échevin de la mobilité.

- Une série de mesures sont encore à l'étude : aménagements privilégiant l'atténuation de la vitesse dans certaines rues (projet de mise en zone 30 du centre de Wauthier-Braine, ...), mise en sens unique de certaines rues, création/suppression de passage pour piétons (rue Louis Gheude, rue Cour au Bois, rue de Tubize, ...).

17.9. DIVERS

- Organisation des journées BEWAPP – participation au *Grand Nettoyage* du 22 au 24 mars 2024.
- Suivi des marchés annuels relatifs à la stérilisation des chats errants, à la dératisation et à la destruction des nids de frelons asiatiques.
- Suivi des marchés annuels d'entretien des sentiers, de fauchage des bords de routes et d'abattage/élagage dangereux.
- Suivi du marché « Tri out of home » pour le placement d'îlots de tri des déchets à différents endroits de la commune.
- Suivi du marché d'aménagement d'un parc canin sur le site du parking communal dit « Mimi la frite », rue de Tubize à Braine-le-Château.
- Suivi du marché d'abattage/élagage dans le bois des Pochets et le bois des Monts *d'une part* et du marché de replantation *d'autre part*.

18. COMMUNICATION

18.1. (TÉLÉ)COMMUNICATION – RELATIONS PUBLIQUES

- L'abonnement au site "Canva" a été renouvelé afin de permettre la création de visuels pour la communication.
- Un catalogue regroupant l'ensemble des activités jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025 a été distribué dans les écoles lors de la rentrée scolaire, fin août 2024.
- Des flyers recensant les différents stages disponibles pour les enfants pendant les périodes de vacances scolaires ont également été distribués aux écoles.
- La page Facebook communale est suivie par plus de 3.700 personnes à ce jour.
- Diverses festivités ont été organisées au bénéfice des habitants, telles que l'excursion annuelle des pensionnés, les festivités du 21 juillet, la fête des jubilaires le samedi 28 septembre 2024, la réception annuelle pour l'Armistice, le lundi 11 novembre 2024, ...

Excursion annuelle des pensionnés – 24 mai 2024

Cette année encore, l'excursion annuelle des pensionnés fut un véritable succès ! Le 24 mai 2024, sous un ciel clément et une ambiance conviviale, pas moins de 207 participants ont embarqué pour une journée riche en découvertes et en bonne humeur. Au programme : la majestueuse abbaye de Maredsous et les somptueux jardins d'Annevoie.

La matinée a débuté par une visite guidée de l'abbaye de Maredsous, où l'histoire et la sérénité des lieux ont séduit tous les participants. Le groupe a pu admirer l'architecture impressionnante de l'abbaye, et certains ont même eu l'occasion de goûter aux produits artisanaux locaux, comme la fameuse bière de Maredsous et les fromages affinés avec soin par les moines.

Après cette première immersion dans le patrimoine belge, tout le monde s'est retrouvé pour un déjeuner convivial où les rires et les discussions ont rythmé le repas. Ce moment de partage a été très apprécié, permettant à chacun de se ressourcer avant la suite des visites.

L'après-midi s'est poursuivi aux jardins d'Annevoie, un véritable chef-d'œuvre paysager où les participants ont pu flâner à leur guise. Entre les fontaines, les bassins et les parterres fleuris, chacun a

trouvé son coin de prédilection pour apprécier pleinement la beauté et le calme des lieux. La promenade, ponctuée d'anecdotes historiques, a été un moment de détente parfait pour se ressourcer au cœur de la nature.

Cette excursion restera dans les mémoires comme une journée exceptionnelle, alliant culture, gastronomie et nature. Tous les participants sont rentrés chez eux avec le sourire aux lèvres, impatients de retrouver cette belle tradition l'année prochaine.

18.2. COURRIER ENTRANT ET SORTANT

Par souci d'économie, d'écologie, et parce qu'il faut vivre avec son temps, la correspondance électronique est de plus en plus privilégiée au sein de l'administration communale. Le courrier formel et officiel est bien entendu toujours transmis par voie postale.

Depuis plusieurs années maintenant, nous suivons l'évolution du nombre de lettres (format papier) envoyées et reçues sur une période de 12 mois (du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante).

Ces chiffres (présentés pour les 5 dernières années) restent une approximation :

	2020	2021	2022	2023	2024
Courrier postal entrant	5.600 (-252)	5.259 (-341)	4.582 (-677)	4.328 (-254)	3.830 (-498)
Courrier postal sortant	2.073 (-558)	2.325 (+252)	2.021 (-304)	1.863 (-158)	1.754 (-109)

19. GESTION DES DÉCHETS

19.1. GÉNÉRALITÉS ET "COÛT-VÉRITÉ"

Le 1^{er} janvier 2018, l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) est devenue *in BW*. La dénomination utilisée dans les lignes qui suivent sera fonction de la chronologie des faits exposés.

1.

Sur base des éléments en notre possession au moment de la rédaction de ces lignes (fin octobre 2024, factures reçues d'*in BW* pour les huit premiers mois de l'année), la quantité d'ordures ménagères récoltées *en porte à porte* cette année devrait tourner autour de 1.170,00 tonnes, soit quelque 110.00 kilos par habitant ; 217,00 tonnes de déchets organiques devraient être collectées de la même manière, soit quelque 20,00 kilos par habitant.

Nous sommes bien en-dessous du quota fixé par la Région wallonne : 220,00 kilos par habitant pour les communes de plus de 10.000 habitants. La commune échappe ainsi à une taxation régionale de quelque 25.000,00 EUR.

2. HISTORIQUE

Les dispositions régionales relatives à l'application du "coût-vérité" sont d'application depuis le 1^{er} janvier 2008 [cf., principalement, l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 (publié au *Moniteur belge* du 17 avril 2008) relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents, plus communément appelé « Arrêté Coût-Vérité » et la circulaire ministérielle du 30 septembre 2008 relative à la mise en œuvre de cet arrêté].

La manière dont les communes doivent gérer leurs déchets ménagers s'est vue profondément modifiée. En résumé : nouvelle méthode de calcul du "coût-vérité" ; obligation de respecter - sous peine de sanctions - un taux de couverture (minimum 95% et maximum 110% en 2018) du coût des services offerts à la population ; mise en œuvre d'un « service minimum » [= service de base] et de « services complémentaires » [= besoins spécifiques ou complémentaires] de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages.

Dans une circulaire datée du 17 octobre 2008, le Ministre Benoît LUTGEN a décidé de postposer jusqu'en 2010 le caractère obligatoire de deux composantes du « service minimum » qui devaient entrer en vigueur en 2009, à savoir :

- la fourniture d'un nombre déterminé de sacs ou vignettes destinés à la collecte d'ordures ménagères brutes (OMB) ou de récipients assortie d'un nombre déterminé de vidanges et/ou d'une quantité de déchets déterminés ;
- le traitement des OMB collectées dans ce cadre.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 [publié au *Moniteur belge* du 6 novembre 2009] a postposé jusqu'au 1^{er} janvier 2011 le caractère obligatoire des deux composantes du « service

minimum » précitées. De même, l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 avril 2011 [publié au *Moniteur belge* du 2 mai 2011] a postposé jusqu'au 1^{er} janvier 2012 le caractère obligatoire des deux composantes du « service minimum » précitées.

Dans un courrier daté du 18 juillet 2012, l'IBW a confirmé au Collège communal que le Ministre Paul FURLAN a demandé à son administration de ne pas sanctionner les communes qui ne prévoyaient pas de fourniture de sacs « prépayés » ; aucune décision formelle n'étant encore prise à l'époque pour l'année 2013.

Les différentes circulaires budgétaires annuelles relatives à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne ont rappelé que l'Arrêté du Gouvernement wallon précité impose aux communes de fournir un certain nombre de sacs/vignettes/vidanges de récipients/quantités de déchets gratuits.

Toutefois, jusqu'au présent exercice 2024, aucune sanction de quelque nature que ce soit n'a été appliquée envers les communes qui ne respectent pas cette obligation.

3. 2023-2024

Le taux de couverture du coût-vérité « réel » pour 2023 est de 99,00 %. Le taux de couverture du coût-vérité « budget » pour 2024 est estimé à 95,00 %.

Comme on a pu le lire dans la partie "*Fiscalité*" du présent rapport, le Conseil communal (séance du 29 novembre 2023) a établi pour l'exercice 2024, une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers.

Ce règlement ne prévoit pas de distribution de sacs « prépayés ».

Tout comme pour les exercices précédents, seuls les « ménages » sont redevables de la taxe ; les autres catégories taxées anciennement ne le sont plus, la majorité de ces contribuables bénéficiaient d'exonération de la taxe (contrats avec firmes privées ou application du principe « *non bis in idem* »).

Principales dispositions

Article 3 : La partie forfaitaire de la taxe couvre les services de gestion des déchets prévus dans le règlement général de police pour les communes composant la Zone de police *Ouest Brabant wallon* précité, à savoir :

- la collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères et assimilées ainsi que des déchets organiques ;
- la collecte en porte à porte des PMC (26 x/an) et des papiers/cartons (13x/an) ;
- la collecte à la demande des encombrants, dont une partie est prise en charge par la commune ;
- la collecte en porte à porte des sapins de Noël ;
- l'accès au recyparc ;
- la mise à disposition de bulles à verre et de poubelles publiques.
- la mise à disposition de deux conteneurs « en points d'apport volontaire » pour déchets résiduels.

Article 4 : La partie forfaitaire de la taxe est fixée comme suit (montants en EUR) :

Ménage d'une personne	52,00
Ménage de deux personnes	79,00
Ménage de trois personnes et plus	106,00

La taxe est due indépendamment de l'utilisation de tout ou partie des services déterminés à l'article 3.

Article 5 : La partie variable de la taxe est fixée à

- 0,75 EUR par sac poubelle de 30 litres ;
- 1,50 EUR par sac poubelle de 60 litres ;
- 0,40 EUR par sac pour les déchets organiques de 20 litres.

La taxe est comprise dans le prix de vente des sacs réglementaires disponibles selon les modalités prévues dans le règlement général de police pour les communes composant la Zone de police *Ouest Brabant wallon* précité.

Article 6 : La partie forfaitaire de la taxe est due pour l'année entière, la situation au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition étant seule prise en considération.

Article 7 : Sont exonérés de la partie forfaitaire de la taxe :

- les personnes qui travaillent ou étudient toute l'année à l'étranger (sur production d'une attestation de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement) ;
- les personnes qui séjournent l'année entière dans un home, un hôpital ou une clinique (sur production d'une attestation de l'institution) ;
- les immeubles ou parties d'immeubles affectés à un service d'utilité publique gratuit ou non gratuit, même si ces biens ne sont pas propriétés domaniales ou sont pris en location, directement ou indirectement, par l'État, les Communautés, les Régions, les Provinces, les Communes ou à l'intervention de leurs préposés. Toutefois, cette exonération ne s'étend pas aux parties d'immeubles occupées à titre privé et pour leur usage personnel par les préposés de l'État, des Communautés, des Régions, des Provinces ou des Communes ;

- les ménages qui bénéficient du revenu d'intégration (sur production d'une attestation du C.P.A.S.) ;
- les ménages qui bénéficient de la garantie de revenus aux personnes âgées -GRAPA- (sur production d'une attestation de l'Office national des Pensions).

Le Collège communal, en séance du 10 mai 2024, a arrêté au montant de 350.780,00 EUR le rôle de la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers pour l'exercice 2024 et l'a rendu exécutoire. Ce rôle comprend 4.241 articles.

4.

En plus du compostage à domicile, qui est toujours à privilégier chaque fois que possible, les Brainois peuvent se débarrasser de leurs déchets organiques via des sacs verts, collectés chaque semaine en même temps que les ordures ménagères.

Cette année, un nouveau type de sac plus solide a remplacé le modèle original.

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier de cette année, dans toute l'Union européenne, les déchets organiques doivent être collectés séparément en vue d'être recyclés et valorisés. Les tournées de ramassage ont été adaptées en ce sens à partir du mois de février (ramassage des sacs de déchets organiques une fois par semaine, le mardi et des sacs d'ordures ménagères résiduelles, une fois tous les 15 jours, le mardi également).

5.

Prix des différents sacs en 2024 (en EUR)

Type	Prix à la pièce	Prix du rouleau
sac poubelle 60 litres	1,50	15,00
sac poubelle 30 litres	0,75	15,00
sac déchets organiques 20 litres	0,40	4,00
sac PMC 60 litres	0,15	3,00

6.

Liste des points de vente (également consultable sur le site internet www.inbw.be)

Nom	Adresse*	Téléphone
AD DELHAIZE	rue de Tubize 102 (BLC)	02/204.56.40
BOUCHERIE CARNÉ	Grand' Place 14 (BLC)	02/366.90.31
COLRUYT	rue de Tubize 6 (BLC)	02/366.95.62
FLEUR DES CHAMPS	avenue Jean Devreux 2 (WB)	02/366.34.34
INTERMARCHÉ	rue de Nivelles 186 (BLC)	02/366.21.69
LIBRAIRIE LE MANUSCRIT	rue de Mont Saint-Pont 54 (BLC)	02/502.17.87
STORE 1440	rue de la Libération 60 (BLC)	02/366.28.38
TOTALÉNERGIES	rue de Mont Saint-Pont 167 (BLC)	02/366.14.32
TOTALÉNERGIES	chaussée de Tubize 161 (WB)	02/390.90.07

* **BLC = Braine-le-Château - WB = Wauthier-Braine**

7.

On déplore toujours – et de plus en plus – de trop nombreux dépôts sauvages. Les auteurs de ces délits sont punissables d'amendes et poursuivis (quand ils peuvent être identifiés ... !) ; de plus, les frais d'enlèvement des déchets sont à leur seule charge !

19.2. COLLECTES SÉLECTIVES *FOST PLUS* ET BULLES À VERRE

Les collectes sélectives organisées sous l'égide d'*in BW* et de l'A.s.b.l. *Fost Plus* se sont poursuivies cette année. Le tri des déchets fait partie des (bonnes) habitudes des Brainois.

En 2023, les ramassages en *porte à porte* ont permis de récolter 166,44 tonnes de PMC et 236,76 tonnes de Papiers/Cartons. Par ailleurs, 262,63 tonnes de verre ont été collectées dans les bulles à verre. Toutes ces matières ont été orientées vers les centres de tri et de recyclage.

19.3. ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Rappel : en exécution de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 mars 2004, sont interdites, depuis le 1^{er} janvier 2008, la mise en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères brutes et la mise en centre d'enfouissement technique des encombrants collectés en *porte à porte* lorsqu'ils ne sont pas broyés.

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS ORGANIQUES

C'est la S.r.l. CEMEPRE qui est chargée du ramassage hebdomadaire des ordures ménagères brutes et des déchets organiques.

Selon les projections, quelque 1.170,00 tonnes d'ordures ménagères et 217,00 tonnes de déchets organiques devraient être collectées *en porte à porte* cette année (cf. *supra* 18.1.).

Depuis cette année, pour le dépôt des ordures ménagères - principalement les plus odorantes comme les langes, la litière pour chats - la commune et *in BW* mettent à disposition des Brainois des conteneurs hors-sol, à Braine-le-Château (rue de Tubize - parking « Ferme Rose ») et à Wauthier-Braine (avenue Jean Devreux - parking bureau de police). Ces conteneurs nécessitent l'usage de badges payants qui peuvent être obtenus via le site internet : <https://www.monbadgeadechets.be> ou le numéro vert gratuit : 0800/11.387.

ENCOMBRANTS

Depuis 2015, le scénario pour les collectes d'encombrants proposé par *in BW* est le suivant :

- d'une part, orienter les citoyens vers les recyparcs (ils sont ouverts 6 jours sur 7 et disposent de l'infrastructure nécessaire pour recevoir les encombrants et maximaliser le tri vers les filières de recyclage et de valorisation) ;
- d'autre part, pour les personnes qui ne peuvent se rendre au parc, proposer un service d'enlèvement des encombrants à domicile (toute l'année, maximum 3 m³, sur rendez-vous) ; une partie du coût est pris en charge par le citoyen et l'autre par la commune :
 - jusqu'en 2022 : 5,00 EUR par m³ (citoyen) et 41,00 EUR/heure (commune),
 - depuis 2023 : 1 m³=20,00 EUR - 2 m³=35,00 EUR - 3 m³= 45,00 EUR (citoyen) ; 40,00 EUR/enlèvement et 20,00 EUR/absence du citoyen et rdv non annulé (commune).

À noter que les Brainois peuvent également se défaire gratuitement de leurs objets réutilisables et de leurs encombrants via la Ressourcerie *Restor*. Sont repris à domicile : textiles, électroménagers, meubles, livres, vaisselle, ... (deux conditions : au maximum 3m³ par trimestre et un quart du volume doit être composé d'objets réutilisables). Prise de rendez-vous au 02/355.07.49. Plus d'infos sur www.restor.be.

Ci-dessous, le récapitulatif complet pour l'année 2023 :

Trimestre	Nombre enlèvements	M ³	Durée (en minutes)	Coût (41,00 EUR/h)	Payé par bénéficiaires	À charge de la commune
1 ^{er}	13 (14-1)	26	430,00	520,00	20,00	970,00
2 ^e	9 (10-1)	15	260,00	360,00	20,00	640,00
3 ^e	7 (8-1)	12	210,00	280,00	20,00	510,00
4 ^e	9	16	270,00	360,00	-	630,00
	38	69	1.170,00	1.520,00	60,00	2.750,00

Voici les chiffres d'*in BW* dont nous disposons pour cette année au moment de la rédaction de ces lignes, mi-octobre 2024 (2 premiers trimestres) :

Trimestre	Nombre enlèvements	M ³	Payé par bénéficiaires	Commune (enlèvements)	Commune (rdv non annulés)	Total
1 ^{er}	9 (10-1)	19	290,00	360,00	20,00	670,00
2 ^e	10 (11-1)	23	370,00	400,00	20,00	790,00
3 ^e	12	22	370,00	480,00	0,00	850,00
	31	64	1.030,00	1.240,00	40,00	2.310,00

19.4. TEXTILES USAGÉS

L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 (publié au *Moniteur belge* du 28 mai 2009) détermine les modalités de la gestion des déchets textiles ménagers.

Cet arrêté, en son article 10, soumet la collecte des textiles usagés - en *porte-à-porte* ou par le dépôt dans des points d'apports volontaires autres que les parcs à conteneurs, qu'ils soient situés sur le territoire communal ou sur une propriété privée - à la conclusion préalable d'une convention entre le collecteur et la Commune.

Dans cette optique, le Conseil communal a conclu deux conventions avec les collecteurs présents dans notre entité : une avec l'A.s.b.l. *TERRE*, en date du 9 septembre 2009, renouvelée en date des 29 mai 2013, 20 septembre 2017 et 28 avril 2021 et l'autre avec l'A.s.b.l. *LES PETITS RIENS*, en date du 14 octobre 2009, renouvelée en date des 26 octobre 2016, 21 octobre 2020 et 24 mars 2021 (cette dernière remplace celle du 21 octobre 2020).

A.S.B.L. TERRE

Les conteneurs sont placés sur les sites de bulles à verre suivants :

	ADRESSE	POINT DE REPÈRE
BRAINE-LE-CHÂTEAU	RUE DE TUBIZE	PARKING « FERME ROSE »
BRAINE-LE-CHÂTEAU	RUE DE LA STATION	ANCIENNE GARE
WAUTHIER-BRAINE	RUE ROBERT LEDECQ	ÉCOLE COMMUNALE

Pour l'année 2023, 47,190 tonnes de textile ont été collectées via ces conteneurs.

A.S.B.L. LES PETITS RIENS

Les "bulles à textile" sont placées aux endroits suivants :

	ADRESSE	POINT DE REPÈRE
BRAINE-LE-CHÂTEAU	RUE DE TUBIZE 6	MAGASIN COLRUYT
WAUTHIER-BRAINE	AVENUE JEAN DEVREUX	BUREAU DE POLICE
WAUTHIER-BRAINE	CHAUSSÉE DE TUBIZE 161	STATION TOTALÉNERGIES

Pour l'année 2023, 28,143 tonnes de textile ont été collectées via ces bulles.

19.5. INFORMATION

Le traditionnel feuillet d'information sur la gestion des déchets à Braine-le-Château a été inséré dans le numéro 395 (janvier-février 2024) du bimestriel *A S'crienn'*.

Une brochure intitulée "*Calendrier 2024 des collectes de déchets - LE ZÉRO déchet un objectif commun*" a également été éditée par *in BW* et distribuée dans les boîtes aux lettres de l'entité.

Ces documents sont remis aux nouveaux habitants au moment de leur inscription dans les registres communaux. Par ailleurs, ils sont consultables sur le site internet de la commune.

Des avis informatifs ont aussi été publiés dans *A S'crienn'* et sur le site internet de la commune.

Le "*guide pratique des parcs à conteneurs*" édité par *in BW* est disponible auprès des préposés du *recyparc* ou sur le site internet www.inbw.be.

19.6. RECYPARC

Le Conseil communal, en séance publique du 27 octobre 2010, a décidé de conclure avec l'IBW une [nouvelle] convention d'adhésion au réseau de parcs à conteneurs. Cette convention conclue pour une durée indéterminée, a sorti ses effets à la date du 1^{er} janvier 2011.

Depuis le 25 mars 2014, le parc à conteneurs a intégré ses nouvelles installations, rue de Hal 44 (téléphone : 02/366.42.93).

Plusieurs modifications sont intervenues depuis :

- Nouvelle dénomination : "*recyparc*" (anciennement "*parc à conteneurs*")
- Deux nouveaux types de déchets sont acceptés : les films plastiques et les plastiques durs (janvier 2017).
- L'accès est également autorisé aux PME (et assimilés), moyennant l'achat de cartes d'accès prépayées (juin 2017).
- Horaire unique pour toute l'année : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 et le samedi de 09h30 à 17h00 (avril 2019).
- Un nouvel espace « *récup* » a été aménagé : il s'agit d'un endroit spécifiquement affecté à la

collecte de biens **réutilisables** : meubles, vaisselle, articles de décoration, outils, articles pour bébés, jouets, vélos, etc. et en **bon état**, c'est-à-dire non cassés, tachés, déchirés ou abîmés. Ces objets seront rassemblés, triés, nettoyés, étiquetés et testés par la ressourcerie *Restor* (société à finalité sociale), puis revendus à petits prix dans ses magasins de seconde main (depuis le 19 octobre 2022).

Récapitulatif des matières déposées durant l'année 2023

Matières	Quantités (en T)
Amiante	7,479
Bois	1.101,22
Bouchons de liège	0,241
Déchets verts	1.426,12
DEEE	180,471
DSM	43,41
DSM-EPS	2,116
Encombrants	935,92
Huiles & Graisses	11,62
Huiles moteurs	7,30
Inertes	1.871,56
Matelas	1,128
Métaux	230,30
Papiers/Cartons	413,54
Piles	2,361
Plastiques durs	110,49
Plâtre	70,32
PMC	92,42
Pneus	28,072
Textiles	30,084
Verres	167,98
Verres plats	23,51
Total général	6.757,562

19.7. AMIANTE

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 5 mars 2008 précité, le « *service minimum* » [de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages] doit notamment permettre aux usagers de se débarrasser de leurs déchets d'amiante-ciment ; lesdits déchets étant acceptés dans les recyparcs.

Dans cette optique, le Conseil communal, en séance du 4 mars 2009, a conclu avec l'IBW une Convention intitulée « *Filière Amiante-ciment via le réseau des parcs à conteneurs* ».

Objectif : la collecte et le traitement des déchets d'amiante-ciment issus de l'activité usuelle des ménages.

Procédure : les déchets d'amiante-ciment doivent être emballés dans des sacs spécifiques de 100 litres qui sont en vente au service communal des Finances au prix de 4,00 EUR/pièce. Une fois remplis et correctement fermés à l'aide des liens prévus à cet effet, ces sacs peuvent être apportés gratuitement dans tous les recyparcs d'*in BW*. Ils y sont stockés dans des conditions optimales de sécurité puis acheminés dans des centres d'enfouissement technique spécifiques.

N.B. : C'est *in BW* qui fournit les sacs à la commune, sur demande. Le prix d'achat est de 4,00 EUR/pièce.

Au moment de la rédaction de ces lignes (mi-octobre 2024), 2155 sacs ont été vendus à la population depuis que ce service lui est proposé (2009).

19.8. COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

4,62 tonnes des sapins de Noël ont été collectées en porte-à-porte par in BW le lundi 15 janvier 2024.

Vu le succès, l'opération sera répétée l'année prochaine.

Braine-le-Château, le 20 décembre 2024

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

N. TAMIGNIAU